

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-250-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du greffe et des affaires juridiques, du rapport des règlements de litiges pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 79 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction du greffe et des affaires juridiques
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Dépôt du rapport des règlements de litige pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 1 <sup>er</sup> mars 2024 (reddition de comptes règlement 748).

## IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction du greffe et des affaires juridiques, du relevé des règlements de litiges, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2024, le tout conformément à l'article 79 du règlement 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**Signataire :**



cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Direction générale adjointe,  
email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca  
2024.03.21 14:03:16 -04'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du greffe et des affaires juridiques
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Dépôt du rapport des règlements de litige pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 1 <sup>er</sup> mars 2024 (reddition de comptes règlement 748).

## CONTENU

### Mise en contexte

L'article 41 (règlement de litiges) du règlement 748, modifié par le règlement 748-5 délègue au comité exécutif, sans excéder le montant de 500 000 \$, à la Direction générale, sans excéder le seuil prévu par la Loi, soit un montant de 133 800 \$ et au directeur de la Direction du greffe et des affaires juridiques, sans excéder le montant de 50 000 \$ ainsi qu'au chef de division, sans excéder le montant de 10 000 \$, le pouvoir de régler ou transiger avec une personne ou un assureur toute réclamation, tout litige, présent ou éventuel, introduit par ou contre la Ville, dans le respect des limites édictées à l'ARTICLE 21.

Ainsi, en relation avec l'article 79 du règlement 748, visant une reddition de comptes des règlements de litige, un relevé des activités doit être effectué et déposé semestriellement au conseil municipal.

### Historique des décisions

Résolution numéro 436-10-2023 de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2024 visant les activités du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2023;

## Description

Ci-joint, le relevé des règlements qui ont été faits durant la période du 1er septembre 2023 au 1er mars 2024.

## Justification

En accord avec l'article 79 du règlement 748, une reddition de comptes des règlements de litige doit être effectué et déposé semestriellement au conseil municipal.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

N/A

## PIÈCES JOINTES

- Relevé des règlements qui ont été faits entre le 1er septembre 2023 au 1er mars 2024.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Louis-Alexandre  
Robidoux  
2024.03.11 16:46:10 -  
04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**M<sup>e</sup> Louis-Alexandre Robidoux, avocat**  
**Chef de division – affaires juridiques et assistant-greffier**  
**Direction du greffe et des affaires juridiques**

### Approbateur :



Signé numériquement par Jean-  
François Milot  
DN : cn=Jean-François Milot, c=CA,  
o=Ville de Terrebonne, ou=Directeur du  
Greffe, email=Jean-  
Francois.Milot@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.11 20:50:39 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**M<sup>e</sup> Jean-François Milot, avocat**  
**Directeur et greffier**  
**Direction du greffe et des affaires juridiques**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-251-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du loisir et de la vie communautaire, de la liste des subventions, des commandites, du soutien des organismes de sport de glace sous forme d'heures de glace et du soutien hors du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative* pour l'année 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 35, alinéa 2, du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Dépôt de la liste des subventions et commandites, du soutien municipal sous forme d'heures de glace de même que du soutien hors cadre octroyés en 2023

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte de l'information et déposer au conseil municipal la liste des subventions et commandites et du soutien municipal sous forme d'heures de glace et hors cadre octroyés en 2023.

<b>Signataire :</b>	<p><b>Dufresne Sylvain</b></p> <p><small>Signé numériquement par Dufresne Sylvain DN : c=Dufresne Sylvain, o=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca Date : 2024.03.08 15:12:23 -05'00'</small></p> <p>_____</p> <p><b>Direction générale</b></p>	<b>Date :</b> _____
---------------------	---	---------------------

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire (DLVC)
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	9 avril 2024
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des subventions, des commandites, du soutien municipal sous forme d'heures de glace de même que du soutien hors cadre octroyés en 2023

### CONTENU

#### Mise en contexte

Dans une perspective de saine gouvernance des fonds publics, il y a lieu de déposer annuellement au conseil municipal, une liste des subventions et commandites octroyées par la Ville.

L'aide accordée aux organismes promouvant le hockey sur glace est également intégrée dans cette liste soit le soutien offert aux organismes sous forme d'heures de glace via les sommes versées directement aux Complexes sportifs Terrebonne inc.

À des fins de transparence, le soutien offert aux organismes qui dépasse les limites du soutien prévu au *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative* est aussi présenté.

Certains éléments inclus à la liste relèvent de la *Direction des relations avec les citoyens et des communications*; le tout a été regroupé par souci d'efficience.

L'article 35, alinéa 2 du règlement 748, relatif à la délégation de pouvoir et de suivi, et contrôle budgétaire prévoit une reddition de comptes sur les subventions versées aux organismes municipaux.

#### Historique des décisions

N/A

## Description

La DLVC a préparé le sommaire des subventions versées aux organismes en 2023 qui se retrouve en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

## Justification

En vertu de l'article 35, alinéa 2 du règlement 748-5, la DLVC a procédé à une reddition de comptes de toutes les subventions émises pour la période concernée.

Les principes de saine gouvernance requièrent également une telle reddition de comptes.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

N/A

## PIÈCES JOINTES

- Liste des subventions, des commandites, du soutien municipal sous forme d'heures de glace de même que du soutien hors cadre octroyés en 2023

## SIGNATURES

Responsables du dossier :

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Mélanie Drapeau**

Chef de division activités récréatives et communautaires  
Direction du loisir et de la vie communautaire

**Olivier Provost-Marchand, OMA, CPA auditeur**

Chef de section – Administration et contrôle budgétaire  
Direction du loisir et de la vie communautaire

Approbateur :  
**Jean-François  
Levesque**

Signé numériquement par Jean-François Levesque  
DN: cn=Jean-François Levesque, o=CA, ou=Ville de  
Terrebonne, ou=Loisir et vie communautaire,  
email=jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca  
Date: 2024.03.07 12:15:30 -0500

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Jean-François Lévesque**

Directeur  
Direction du loisir et de la vie communautaire

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-252-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'administration et des finances
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2024

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**Signataire :**

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Direction générale adjointe,  
email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca  
2024.03.21 13:50:01 -04'00'

**Direction générale**

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'administration et des finances
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2024

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu du règlement 748 (articles 29, 30 et 31) « Règlement de délégation de pouvoir et de suivi et contrôle budgétaire », la Direction de l'administration et des finances se doit de déposer un journal des écritures budgétaires effectuées mensuellement.

Le conseil municipal doit être informé de tous les transferts budgétaires, virements de crédit ainsi que des amendements budgétaires par l'intermédiaire d'un journal déposé mensuellement par le trésorier ou l'assistante-trésorière.

### Historique des décisions

#### 19 mars 2024 – CM (à venir)

Dépôt du journal des écritures du budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.

#### 13 mars 2024 – CE-2024-191-REC

Dépôt du journal des écritures du budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.

### Description

La Direction de l'administration et des finances a préparé le journal des écritures de budget effectuées pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024.

### Justification

Conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement 748, la Direction de l'administration et des finances doit rendre compte des variations budgétaires et déposer mensuellement le journal des écritures de budget.

### Aspects financiers

N/a

## Calendrier et étapes subséquentes

N/a

## PIÈCES JOINTES

- Journal des écritures pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2024.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :

Marie-Michelle  
Daoust

Signé numériquement par Marie-Michelle Daoust  
DN : cn=Marie-Michelle Daoust, c=CA, ou=Administration et finance, email=marie-michelle.daoust@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.15 10:52:48 -04'00'

**Marie-Michelle Daoust**  
**Coordonnatrice budget et planification financière**  
**Direction de l'administration et des finances**

### Approbateur :

Judith  
Proulx

Signé numériquement par Judith Proulx  
DN : cn=Judith Proulx, c=CA, ou=Ville de Terrebonne, email=judith.proulx@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.18 08:56:52 -04'00'

**Judith Proulx, CPA**  
**Cheffe de division, comptabilité, budget & assistante-trésorière**  
**Direction de l'administration et des finances**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-253-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable :</b>	Direction de l'administration et des finances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif :</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal :</b>	9 avril 2024
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2024

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**Signataire :**

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca  
2024.03.21 13:50:36 -04'00'

**Direction générale**

<b>Direction responsable :</b>	Direction de l'administration et des finances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif :</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal :</b>	9 avril 2024
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2024

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de contrôle et de suivi budgétaires, le conseil municipal délègue au trésorier, le pouvoir d'approuver les dépenses courantes.

### Historique des décisions

#### 19 mars 2024 – CM (à venir)

Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023.

#### 6 mars 2024 – CE (à venir)

Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023.

### Description

La Direction de l'administration a préparé la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.

### Justification

En vertu de l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de contrôle et de suivi budgétaires, la Direction de l'administration et des finances a procédé à une reddition de comptes de tous les paiements émis et approuvés par le trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.

### Aspects financiers

N/a

## Calendrier et étapes subséquentes

N/a

## PIÈCES JOINTES

- Liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement par  
Véronique Demers,  
Cheffe de Section -  
Comptes Payables  
Date : 2/19/24 5:27:00 PM

**Véronique Demers, CPA**  
**Cheffe de section, Comptes payables**  
**Direction de l'administration et des finances**

### Approbateur :



Signé numériquement  
par Raymond LeBlanc  
Date : 2024.02.22  
17:37:37 -05'00'

**Raymond LeBlanc, CPA**  
**Directeur et trésorier**  
**Direction de l'administration et des finances**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-254-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 13 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 13 décembre 2023

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 13 décembre 2023.

Signataire :

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.08 15:10:14 -05'00'

**Sylvain Dufresne, directeur général adjoint  
Services à la communauté et développement  
des infrastructures et coordonnateur de la sécurité civile  
Direction générale**

Date : \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 13 décembre 2023.

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 820 constituant les commissions du conseil et abrogeant les règlements numéro 718 et 718-1, a été adopté le 16 février 2022.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI).

Cette commission a pour principale mission d'analyser et de formuler des orientations et des recommandations en matière de services, d'activités sportives et de loisirs qui favorisent l'épanouissement des citoyennes et des citoyens de tous les âges. Elle a aussi pour tâche d'assurer l'accessibilité et l'amélioration constante des services et des équipements récréatifs destinés à la population et aux organismes du milieu.

Elle est également responsable de demander, de recevoir et de valider la reddition de comptes que les organismes mandataires sont tenus de réaliser selon les termes prévus dans la *Politique de gouvernance des organismes mandataires* et dans les protocoles convenus avec chacun d'eux.

### Historique des décisions

#### 11 octobre 2023 – CE-2023-856-DEC

Réunion précédente

Dépôt du compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 13 décembre 2023.

### Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) du 13 décembre 2023.

## Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un compte-rendu signé par son président.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

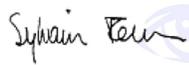
N/A

## PIÈCES JOINTES

- Compte-rendu de la commission du 13 décembre 2023.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement par Sylvain Perron  
DN : cn=Sylvain Perron, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Bureau des Commissions et  
relations internationales,  
email=sylvain.perron@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.07 14:08:48 -05'00'

Date : 2024-03-07

**Sylvain Perron**  
Chef de section - Bureau des commissions et relations internationales  
Direction générale

### Approbateur :



Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.08 15:10:04 -05'00'

Date : 2024-03-07

**Sylvain Dufresne, directeur général adjoint,**  
Services à la communauté et développement des  
infrastructures et coordonnateur de la sécurité civile  
Direction générale

## COMMISSION DES SPORTS, LOISIRS ET PLEIN AIR

Réunion du 13 décembre 2023, à 8 h 30, Salle au Cabinet du maire

---

### Membres :

M. Michel Corbeil, président  
M. Raymond Berthiaume, vice-président  
Mme Valérie Doyon, conseillère municipale  
M. André Fontaine, conseiller municipal  
M. Carl Miguel Maldonado, conseiller municipal  
M. Sylvain Perron, chef de section – Bureau des commissions et relations internationales, Direction générale  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, Services à la communauté et développement des infrastructures et coordonnateur de la sécurité civile

### Invités :

Mme Amélie Beaulac, conseillère, Direction des relations avec les citoyens et des communications  
M. Patrick Bourassa, chargé de projets - circulation et utilité publique, Direction du génie  
M. Stéphane Champagne, conseiller design graphique, Direction des relations avec les citoyens et des communications  
Mme Mélanie Drapeau, chef de division, activités récréatives et communautaires, Direction du loisir et de la vie communautaire  
M. Jean-François Lévesque, directeur, Direction du loisir et de la vie communautaire  
Mme Carole Poirier, directrice du cabinet, Cabinet du maire  
André Hamel, président, Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)  
Pierre Bégin, directeur général, Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)

### Absents;

M. Stéphane Champagne, conseiller design graphique, Direction des relations avec les citoyens et des communications

---

## COMPTE RENDU

### 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 8 h 37. M. Michel Corbeil, président de la Commission des sports, loisirs et plein air, souhaite la bienvenue aux membres.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour:

M. Corbeil donne lecture de l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du compte rendu du 9 novembre 2023;
4. Reddition de comptes – Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT);
5. Signalisation de la TransTerrebonne (Patrick Bourassa, Amélie Beaulac, Stéphane Champagne);
6. Correspondances;
7. Varia;
8. Période de questions;
9. Clôture de la réunion.

L'ordre du jour, tel que soumis, est adopté à l'unanimité.

### 3. Dépôt du compte rendu du 9 novembre 2023

Le compte rendu du 9 novembre 2023, tel qu'approuvé par le président, est déposé.

#### 4. Reddition de comptes – Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT)

Messieurs Pierre Bégin, directeur général et André Hamel, président du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) présentent la reddition de comptes de l'organisme mandataire aux membres de la commission.

Le plan de présentation comporte trois sujets, soit : le plan d'action, le budget 2024 et les défis actuels.

Plan d'action – Le plan d'action proposé par le GPAT comporte six (6) éléments, soit :

1. Stabiliser l'offre de service
2. Retrouver la rentabilité financière
3. Nouveaux projets
4. Les projets majeurs
5. Les événements spéciaux
6. Le modèle d'affaires

M. Bégin précise que, considérant les défis budgétaires, les nouveaux projets se limiteront à trois projets. Aussi, il mentionne que le GPAT a reçu une subvention de \$200 000 du programme PARIT (Programme d'aide à la relance touristique) pour la réfection des sentiers de vélo de montagne. M. Bégin poursuit en présentant les événements spéciaux pour les années 2024 et 2025.

M. Bégin termine la présentation du plan d'action en précisant que des réflexions sont en cours concernant la forme juridique de l'organisme.

Budget 2024 – M. Bégin présente les principaux éléments du budget 2024. Le point saillant est que les revenus anticipés sont en baisse, alors que les dépenses prévues sont à la hausse. Le déficit anticipé pour 2024 est d'environ \$33 000.

Concernant les revenus, on note que depuis la pandémie, les revenus de location sont en baisse de \$40 000/\$50 000 par année. Une discussion porte sur les subventions salariales pendant l'été.

Pour les dépenses, celles-ci augmentent pour les coûts reliés au déneigement, aux frais d'audit, aux taux d'intérêt, aux assurances et aux honoraires notamment. Mme Poirier précise que les frais d'audit devraient être remboursés par la Ville. Une discussion porte sur le choix d'un auditeur et sur les enjeux entourant les éléments à considérer dans le périmètre comptable de la Ville par rapport aux organismes mandataires. Une rencontre doit avoir lieu avec la direction de l'administration et des finances de la Ville.

Sur le plan des immobilisations, aucune acquisition importante n'est prévue en 2024.

Défis actuels – M. Bégin présente ensuite les défis actuels du GPAT au nombre de trois, soit :

1. Les revenus
2. Les conditions de travail
3. Le plan de communication/marketing

Tout d'abord, M. Bégin mentionne que la baisse de revenus constatés depuis la pandémie fragilise l'organisation. Une discussion porte sur les revenus potentiels pouvant provenir des commandites. Actuellement, il n'y a pas de plan de commandites et de structure à cet effet. M. Fontaine demande s'il y a de la commandite d'affichée sur les véhicules. M. Bégin mentionne que non, mais que cela pourrait être évalué pour les nouveaux véhicules.

Des discussions portent sur l'acquisition possible du miniputt et sur sa valeur marchande. M. Bégin présente aussi l'idée reliée au parc thématique, un dossier en cours depuis mai 2023. Il s'ensuit une discussion sur la possible création d'une fondation du type de celle de la Fondation des Amis de la montagne de Montréal. Mme Poirier pose des questions sur la pertinence de cette possibilité.

M. Bégin présente certaines informations en lien avec les conditions de travail des employés du GPAT. Diverses possibilités sont présentées pouvant être implantées à court, moyen et long termes. Ces possibilités portent sur la grille d'équité salariale, la prise en charge des assurances collectives et le régime d'épargne collectif.

Mme Drapeau demande s'il y a des enjeux pour le recrutement. M. Bégin répond que cela ne représente pas un problème.

Le président, M. Corbeil, demande si le casse-croûte est ouvert. C'est le cas, mais seulement pour le service de collation.

M. Bégin informe les membres de la commission que quatre firmes ont été rencontrées concernant les besoins d'élaboration d'un plan de communication/marketing. À cet effet, des investissements de l'ordre de \$80 000/\$100 000 sont requis. On souhaite devenir le grand centre plein-air du Grand Montréal. M. Lévesque indique qu'il faut s'arrimer avec les services de la Ville. Il souligne le fait qu'il faut s'aligner avec les besoins des citoyens de Terrebonne et la vision politique de la Ville.

Mme Doyon souhaite que l'on s'assure d'une bonne cohésion des actions avec la vision de développement. Elle indique aussi qu'il ne faut pas surcharger les sentiers de la TransTerrebonne. Le manque de service de proximité est aussi un enjeu.

M. Bégin poursuit en mentionnant que nous avons des atouts uniques qu'il faut mettre de l'avant. Une discussion porte sur le fait qu'il faut d'abord et avant tout faire connaître les actifs et les activités du GPAT auprès de la population terrebonnoise.

## 5. Signalisation de la TransTerrebonne (Patrick Bourassa, Amélie Beaulac)

M. Bourassa et Mme Beaulac présentent le concept relié à la signalisation du sentier de la TransTerrebonne.

Afin d'améliorer l'expérience des visiteurs, la Ville de Terrebonne a confié un mandat à l'externe afin de revoir la cartographie et la signalisation de tout le réseau de la TransTerrebonne.

Le mandat prévoit les éléments suivants :

- Recommandations sur l'ajout de signalisation nécessaire
- Recommandations sur un calendrier de déploiement
- Évaluation budgétaire
- Bordereau des quantités pour appel d'offres
- Production cartographique

M. Bourassa présente les différentes étapes au dossier. Il débute par une présentation portant sur le concept de signalisation. Ce concept couvre quatre types de signalisation, soit : l'information, le balisage, la destination et l'identification. Concernant les panneaux d'information, l'enjeu actuel se situe au niveau des coûts reliés aux changements de panneaux. Avec le nouveau concept, les panneaux pourront être changés. Une discussion porte sur les façons de faire concernant l'installation des cartes et panneaux. M. Lévesque suggère que le GPAT pourrait être mandaté pour changer les cartes.

Mme Doyon mentionne qu'il faut être vigilant concernant l'entretien des panneaux et cartes pour l'ensemble des sentiers. Elle suggère de mettre l'emphase sur l'aspect esthétique.

M. Lévesque mentionne que l'un des enjeux est la gestion de l'affichage. Mme Poirier suggère que la Direction des relations avec les citoyens et des communications devrait être responsable de cet aspect. Mme Beaulac explique les façons de faire à cet égard.

Concernant les balises et l'implantation des panneaux et cartes, M. Bourassa précise que ceux-ci seront installés plus hauts, ce qui diminuera sans doute le vandalisme. M. Berthiaume demande s'il est possible d'installer des codes QR sur les panneaux. Mme Beaulac répond que cela est possible, mais qu'il faudra référer à un endroit. On suggère plutôt d'indiquer un lien avec la page Web de la Ville.

M. Aucoin demande de préciser l'endroit de départ pour les références aux points de kilométrage. On suggère que le kilomètre 0 (de départ), soit le siège du GPAT.

Une discussion porte sur les endroits de prédilection pour l'installation des panneaux (balises de confirmation, de direction et d'acheminement). Une discussion porte également sur les panneaux d'information et de direction relatifs aux destinations commerciales. Mme Doyon précise qu'habituellement, ce sont des organismes externes qui gèrent ce genre de panneaux. On s'exprime également sur le potentiel de revenus associé à ce genre d'affichage (commandites). Le président conclut que les discussions sur ce sujet devraient faire l'objet de discussions dans un autre forum que la présente commission.

Mme Beaulac présente ensuite ses recommandations portant sur l'identité visuelle. Tout d'abord, il est recommandé de conserver le nom « TransTerrebonne ». En revanche, on propose de retirer l'image du vélo du logo, puisque l'activité ne représente plus l'usage unique du sentier. Il est aussi recommandé de :

- Décliner le logo en fonction des différents secteurs
- Moderniser l'image de marque
- Ajouter l'emblème du Corridor de biodiversité sur les cartes du secteur

Mme Beaulac précise que si les membres de la commission le souhaitent, une proposition de trois logos sera faite ultérieurement.

M. Corbeil, président, demande des précisions quant à l'échéancier du projet. Selon Mme Beaulac, l'échéancier s'étalera sur une période d'environ sept semaines.

Une discussion porte ensuite sur l'entretien et l'orientation des cartes.

## 6. Varia

Rien à signaler.

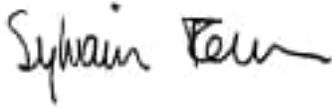
## 7. Période de questions

Les membres de la commission n'ont pas d'autres questions.

## 8. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 11 h 07. La prochaine rencontre aura lieu en 2024 à une date à préciser.

**Rédaction du compte rendu**



---

M. Sylvain Perron, Secrétaire  
Chef de section – Bureau des commissions et  
relations internationales, Direction générale

p. j.

**Signature du président de la commission**



Signé numériquement par Michel Corbeil  
DN : cn=Michel Corbeil, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Conseil municipal,  
email=michel.corbeil@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.07 13:25:23 -05'00'

---

Monsieur Michel Corbeil  
Président, conseiller municipal

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-255-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 23 novembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 23 novembre 2023.

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 23 novembre 2023.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.15 17:35:52 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Sylvain Dufresne  
Directeur général adjoint – services à la communauté et  
développement des infrastructures et coordonnateur de la sécurité  
civile  
Direction générale**

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 23 novembre 2023.

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission du développement social et communautaire (CSOC).

Cette commission a le mandat de proposer des orientations et des solutions en vue de favoriser l'avancement des enjeux sociocommunautaires sur le territoire. Elle élabore et propose également des politiques et des projets d'ordre social et contribue à leur mise sur pied afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

### Historique des décisions

#### 6 décembre 2023 – CE-2023-1033-DEC

##### Réunion précédente

Dépôt du compte-rendu de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 18 octobre 2023.

### Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal de la Commission du développement social et communautaire (CSOC) du 23 novembre 2023.

### Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 718, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

### Aspects financiers

n/a

### Calendrier et étapes subséquentes

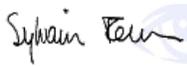
n/a

## PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 23 novembre 2023.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signé numériquement par Sylvain Perron  
DN : cn=Sylvain Perron, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Bureau des Commissions et  
relations internationales,  
email=sylvain.perron@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.13 12:48:05 -0400

Date : 2024-03-13

---

**Sylvain Perron,**  
**Chef de section, Bureau des commissions et relations internationales**  
**Direction générale**

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Réunion du 23 novembre 2023, à 8 h 30, salle du Cabinet du maire de l'Hôtel de Ville

### Membres :

Mme Nathalie Lepage, présidente  
Mme Valérie Doyon, vice-présidente  
M. Raymond Berthiaume, conseiller municipal  
Mme Anna Guarnieri, conseillère municipale  
M. Benoit Ladouceur, conseiller municipal  
M. Sylvain Perron, chef de section – Bureau des commissions et relations internationales, Direction générale  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures

### Invités :

Mme Mélanie Drapeau, cheffe de division, activités récréatives et communautaires, Direction du loisir et de la vie communautaire  
M. Jean-François Lévesque, directeur du loisir et de la vie communautaire  
Mme Joëlle Paiement, conseillère en développement social, Direction du loisir et de la vie communautaire  
M. Charles Thériault, directeur du développement économique  
M. Joël Lamarche, directeur de la police  
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet, Cabinet du maire  
Mme Marie-Pier Desroches, conseillère en développement économique  
M. Jean Fiset, président, Cité 55 +  
M. Serge Noël, trésorier, Cité 55 +  
Mme Marie-Josée Couture, directrice générale, Cité 55 +

### Absents :

M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures  
M. Charles Thériault, directeur du développement économique  
M. Joël Lamarche, directeur de la police

## COMPTE RENDU

### 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 8 h 35. Mme Lepage, présidente de la commission, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Lepage donne lecture de l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du compte rendu du 18 octobre 2023
4. Reddition de compte - Cité 55 +
5. Présentation des actions pour protéger les personnes vulnérables (Joël Lamarche)
6. Suivi - Pôles sociaux (Marie-Pier Desroches)
7. Suivi - Dossier itinérance (Joëlle Paiement)
8. Suivis - Plan d'action en développement social
  - 8.1. Immigration dans la MRC Les Moulins
  - 8.2. Comité de suivi interservices
  - 8.3. Gouvernance territoriale
9. Suivi - Jardins communautaires
10. Comité d'aide aux Plainois
11. Sommet interculturel 2024 de l'UMQ (Sylvain Perron)
12. Correspondances
  - 12.1. Lettre de l'Office des personnes handicapées
13. Varia
14. Période de questions  
Clôture de la réunion

M. Perron souligne la présence de M. Benoit Bilodeau de la direction de la police en remplacement de M. Joël Lamarche aux fins de présentation du point 5. de l'ordre du jour.

L'ordre du jour, tel que soumis, est adopté à l'unanimité.

### **3. Dépôt du compte rendu du 18 octobre 2023**

La présidente indique que le nom du CPE mentionné au point 5. est CPE Les Bourgeons-Soleil. Aussi, M. Berthiaume précise qu'il faut ajouter l'aide alimentaire au point 11.6 concernant le Comité Aide aux Planois.

Le compte rendu du 18 octobre 2023, incluant les modifications, tel qu'approuvé par la présidente, est déposé.

### **4. Reddition de compte - Cité 55 +**

M. Fiset, président, M. Noël, trésorier et Mme Couture, directrice générale de l'organisme mandataire Cité 55+ présentent la reddition de compte.

D'entrée de jeu, M. Fiset présente brièvement l'organisme. Fort de l'appui de 2 519 membres composés de 91 % de citoyens et citoyennes de Terrebonne, Cité 55 + a 3 employés et 4 concierges. Plusieurs bénévoles (226) aident aussi l'organisme dans ses diverses activités.

M. Noël présente le plan d'action 2024. Le document déposé présente les priorités, les résultats attendus et les actions proposées. De façon générale, on indique que les actions à venir en 2024 visent à terminer ce qui n'a pas pu être exécuté en 2023 et à maintenir les services actuels. En effet, l'année 2023 a été marquée par 4 démissions au conseil d'administration en plus du départ de la direction générale. Également, le plan stratégique en cours se termine en 2023. L'année 2024 sera donc marquée par la mise à jour de ce plan pour la période 2025-2029. On mentionne que l'on maintiendra les services, mais qu'il existe deux enjeux importants, soit le développement d'activités dans les quartiers périphériques avec le soutien du programme Québec amis des aînés (QADA) et l'aménagement d'une remise.

M. Berthiaume pose des questions sur la tenue de rencontres en lien avec le déploiement d'une programmation hors les murs. M. Fiset apporte des précisions sur la planification des rencontres. Il constate que peu de publicité a été faite, ce qui pourrait expliquer la faible participation aux rencontres. Pour l'avenir, il précise qu'un projet sera planifié dans le cadre du QADA et qu'une subvention pourrait être obtenue. Une contribution spéciale de la Ville sera requise également. La subvention gouvernementale souhaitée est de \$75 000 (budget 2024) visant notamment l'embauche d'un animateur. Aussi, un comité de membres sera sollicité afin de bien définir les activités, réunir les membres et le public et proposer une structure appropriée.

Budget 2024 – Le budget 2024 a été adopté par le conseil d'administration le 23 août 2023. Les revenus budgétés totaux sont de \$858 667. On note que la contribution spéciale de la Ville budgétée et liée à la mise en place d'activités dans les quartiers périphériques est de \$10 000. M. Fiset mentionne que la contribution de la Ville n'augmente pas au rythme de l'inflation.

À la suite d'une question de Mme Guarnieri, une discussion porte sur les revenus liés à la location de salles. On précise qu'il y a une tarification pour les membres et les non-membres. On précise aussi que le bistro est ouvert du lundi au vendredi et que les opérations sont assurées par des bénévoles.

Par ailleurs, M. Noël mentionne qu'un programme de commandites est en place afin de rechercher de nouvelles sources de revenus, mais que cela représente un défi. Concernant les revenus, Mme Poirier pose une question sur les revenus de placement. Ces revenus proviennent d'un placement de \$150 000.

Au chapitre des dépenses, la masse salariale et le bistro représentent des dépenses importantes. On précise aussi du côté de la Ville que les frais de comptable de \$38 000 seront remboursés sous peu. Une discussion porte sur l'appel d'offres en cours concernant le choix d'une firme comptable.

M. Fiset mentionne que le budget 2023 sera équilibré, alors que l'on a constaté un déficit de \$88 000 pour l'année 2022.

Défis-projets 2024 – M. Fiset présente les deux projets majeurs pour l'année 2024, soit le développement d'activités dans les quartiers périphériques avec le soutien du QADA et l'aménagement d'une remise. Le projet d'aménagement d'une remise est justifié par le besoin d'espace de rangement. Par ailleurs, M. Fiset rappelle que l'année 2024 marquera le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme. Il présente aussi sommairement certains défis actuels et anticipés.

M. Poirier demande que le budget de l'organisme soit présenté plus tôt à l'automne afin d'arrimer le tout avec le processus budgétaire de la ville.

M. Ladouceur soulève un enjeu quant à la flèche de sens unique au sortir du stationnement. Mme Doyon mentionne qu'elle va soumettre le cas au comité de circulation.

Enfin, la présidente, Mme Lepage, rappelle l'importance de la mission de base de la Cité 55 +.

### **5. Présentation des actions pour protéger les personnes vulnérables**

M. Bilodeau de la direction de la police présente le dossier. D'entrée de jeu, il souligne que le tout s'est fait en collaboration avec M. Joël Lamarche, directeur, et Nadège Sauvêtre, conseillère stratégique en amélioration continue de la direction de la police.

M. Bilodeau présente les quatre axes des programmes et actions 2023-2024 visant la prévention de la discrimination, du harcèlement et de toute autre forme de violence à l'encontre des personnes vulnérables, des femmes et des personnes issues des diversités culturelles, sexuelles et genrées, soit :

1. Axe 1 : Interventions et services offerts aux personnes vulnérables
2. Axe 2 : Programmes, protocoles et activités de prévention
3. Axe 3 : Recherche et innovation
4. Axe 4 : Formations et partenariat

Pour chaque axe, M. Bilodeau présente les programmes et actions qui ont été mis en place pour les années 2023 et 2024.

Au point 2.1 portant sur le programme PAIR, Mme Paiement précise qu'il y a des enjeux concernant les inscriptions et la connaissance du programme. Mme Poirier demande si l'on parle du programme aux personnes âgées lors des visites de courtoisie des pompiers. M. Bilodeau va vérifier.

En conclusion, M. Bilodeau mentionne que la protection des personnes vulnérables est un combat qui se mène sur plusieurs fronts.

Mme Guarnieri demande si beaucoup d'hommes font des demandes. M. Bilodeau répond que ce sont surtout de jeunes femmes qui sont en demande. Une discussion porte ensuite sur la priorisation à faire dans les actions à mener et sur les suivis à faire. Mme Doyon suggère de regrouper l'ensemble des informations en matière de sécurité et d'avoir une vision globale en la matière. Nous devons également mieux chiffrer les résultats et améliorer le rendre compte.

## 6. Suivi - Pôles sociaux

Mme Desroches présente les suivis.

- a. Pôle St-Charles – Le permis a été délivré pour le CPE. On demande à savoir si le CPE a déposé une nouvelle demande de places dans le cadre du récent appel à projets du ministère de la Famille. Mme Desroches précise qu'une rencontre a eu lieu le 9 novembre et qu'une autre rencontre aura lieu le 23 novembre concernant la structure de financement du projet. Mme Poirier demande si des démarches ont été entreprises avec le CISSS et le ministère. On demande qu'un document synthèse de l'état de la situation soit préparé.
- b. Pôle des Tilleuls– Concernant le CPE Les Bourgeons-Soleil, la Direction du génie a demandé des modifications. La demande de lotissement sera faite bientôt. On demande si les travaux ont débuté. Mme Desroches va vérifier. M. Lévesque demande si l'OMHLS a demandé à voir le projet. Mme Desroches répond par l'affirmative.

Concernant le projet du Pas de Deux, l'enjeu est relié au stationnement qui doit être fait par la Ville avec règlement d'emprunt. Le projet de stationnement est prévu au printemps 2024.

Par ailleurs, M. Lévesque évoque le pilotage des dossiers de pôles sociaux qui doivent se faire en collaboration entre la Direction du loisir et de la vie communautaire et la Direction du développement économique. Un suivi de ces dossiers sera fait à chaque commission et Mme Desroches y sera invitée.

## 7. Suivi - Dossier itinérance

Mme Paiement présente le suivi.

Une partie des discussions est à huis clos.

Mme Paiement explique les diverses initiatives et travaux menés par le comité de coordination interne sur l'itinérance composé de représentants de la DLVC et du Service de Police. Plusieurs rencontres avec différents intervenants (partenaires et CISSS) et Ville ont eu lieu et des outils et processus sont en cours d'élaboration. Elle fait également le point sur les campements présents sur le territoire et sur la concertation des partenaires en lien avec l'offre de services en cas de froids extrêmes.

La proposition qui sera éventuellement présentée à la commission concernant les enjeux d'éviction sera le fruit d'une analyse des diverses options mais également des jugements qui vont être rendus dans des dossiers qui sont actuellement devant les tribunaux. Les membres de la commission souhaitent que l'on discute des critères de tolérance lors d'une prochaine commission.

## 8. Suivis - Plan d'action en développement social

Mme Paiement présente le suivi de certaines actions

### 8.1 Immigration dans la MRC Les Moulins

Mme Paiement précise que nous sommes en contact avec la MRC concernant le dossier de l'immigration. Elle indique également que la maquette de la plateforme Web portant sur les communautés immigrantes sera présentée le 11 décembre prochain. La Ville appuie le projet de la MRC. Une discussion porte sur les échanges qui ont cours avec la MRC.

### 8.2 Comité de suivi du plan d'action en développement social

Mme Paiement informe la commission qu'une première rencontre s'est tenue. Elle indique que les personnes participant au comité sont motivées et impliquées. Plusieurs sujets ont été traités dont : l'entente pour bâtir des communautés sécuritaires, la refonte du plan d'urbanisme, la nouvelle politique sur l'habitation et la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, une discussion porte sur le dossier social et sur le plan d'action. Le souhait est que ce soit plus simple et structurant et que l'on communique plus clairement nos actions.

### 8.3 Gouvernance territoriale

Une entente avec la Fondation Chagnon est en cours de réalisation dont le fiduciaire est la Coopérative le

Chez-nous du communautaire. La Ville souhaite démontrer un plus grand leadership sur le territoire en matière de développement social et plus précisément dans la démarche Solidaires Chez-nous.

## 9. Suivi - Jardins communautaires

M. Lévesque mentionne que les jardins communautaires vont se faire au printemps 2024. Ils seront intégrés au budget des parcs. L'organisme La Ruche est impliqué. Aussi, un protocole d'entente sera déposé sous peu.

## 10. Comité d'aide aux Plainois

Mme Drapeau présente un suivi de ce dossier. Elle informe les membres de la commission que 95 % du déménagement sera fait au 1<sup>er</sup> décembre 2023, laissant ainsi le local supplémentaire disponible pour l'organisme. Elle indique également qu'une personne de la Ville siègera désormais au conseil d'administration du comité ainsi qu'un représentant du CISSS afin de soutenir l'organisme dans la transition suivant l'arrivée de nouveaux administrateurs.

Une discussion a lieu à huis clos.

## 11. Sommet interculturel 2024 de l'UMQ

M. Perron informe les membres de la commission que le caucus des grandes villes de l'UMQ propose la tenue éventuelle d'un sommet interculturel. Cependant, à court terme, les travaux préparatoires sont reportés. On pense également à d'autres formules comme une rencontre interministérielle avec le monde municipal. Le dossier est à suivre.

## 12. Correspondances

### 12.1 Lettre de l'Office des personnes handicapées

M. Perron mentionne que l'Office des personnes handicapées a fait parvenir une lettre au maire afin de souligner la contribution de la Ville suivant le déploiement de son Plan d'action 2023 à l'égard des personnes handicapées.

## 13. Varia

Mme Drapeau discute de certaines actions du Centre de concertation et d'intervention de proximité (CCIP) en matière de méfaits et de violence. Elle informe aussi la commission du dépôt d'une demande de subvention pour soutenir la Maison des Jeunes.

## 14. Période de questions

Aucune autre question n'a été soulevée.

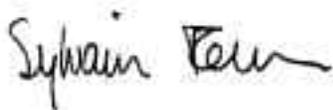
## 15. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 12 h 30.

La prochaine rencontre aura lieu en 2024. La date et le lieu sont à déterminer.

Rédaction du compte rendu

Signature de la présidente de la commission



---

M. Sylvain Perron  
Secrétaire, chef de section – Bureau des  
commissions et relations internationales  
Direction générale

Nathalie  
Lepage

Signé numériquement par Nathalie Lepage  
DN : cn=Nathalie Lepage, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Conseil municipal-  
DISTRICT 3  
email=Nathalie.Lepage@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.02.29 15:53:01 -05'00'

---

Mme Nathalie Lepage  
Présidente, conseillère municipale

p. j.

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-256-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission du développement et de l'aménagement du territoire (CDAT) du 6 décembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement et de l'aménagement du territoire (CDAT) du 6 décembre 2023

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission du développement et de l'aménagement du territoire du 6 décembre 2023.

Signataire :

Robert Chicoine  
2024.03.19  
08:29:58 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Robert Chicoine, directeur général adjoint  
Développement et aménagement du territoire  
Direction générale**

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Dépôt du compte rendu de la Commission du développement et de l'aménagement du territoire (CDAT) du 6 décembre 2023.

### CONTENU

#### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 820 constituant les commissions du conseil et abrogeant les règlements numéro 718 et 718-1, a été adopté le 16 février 2022.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission du développement et de l'aménagement du territoire (CDAT).

Cette commission a pour mandat de proposer les orientations de la Ville en matière de développement et d'aménagement durable du territoire. En outre, elle suggère des stratégies d'aménagement et d'urbanisme dans une optique de transition écologique. Elle fournit des avis et recommandations en ce qui concerne l'habitation, le développement économique, l'agriculture et le patrimoine.

Cette commission oriente et émet des recommandations pour la réalisation de projets de développement qui requièrent le prolongement de nouvelles rues publiques. Elle procède à l'analyse des plans directeurs requis pour la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées, l'entretien des infrastructures et la gestion de la circulation. Elle émet également des recommandations dans le cadre de l'implantation d'ouvrages supérieurs d'utilité publique et de transport d'énergie.

#### Historique des décisions

##### 20 décembre 2023 – CE-2023-1099-DEC

##### Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission du développement et de l'aménagement du territoire (CDAT) du 8 novembre 2023.

## Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la Commission du développement et de l'aménagement du territoire (CDAT) du 6 décembre 2023.

## Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un compte-rendu signé par son président.

## Aspects financiers

n/a

## Calendrier et étapes subséquentes

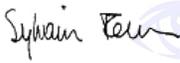
n/a

## PIÈCES JOINTES

- Compte rendu de la commission du 6 décembre 2023.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Signé numériquement par Sylvain Perron  
DN : cn=Sylvain Perron, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Bureau des Commissions et  
relations internationales,  
email=sylvain.perron@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.13 16:10:03 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Sylvain Perron**

Chef de section – Commissions et relations internationales  
Direction générale

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Réunion du 6 décembre 2023, à 8 h 30, à la salle du Cabinet du maire de l'Hôtel de Ville

---

### Membres :

Mme Vicky Mokas, présidente  
M. Michel Corbeil, vice-président  
M. Raymond Berthiaume, conseiller municipal  
Mme Marie-Ève Couturier, conseillère municipale  
M. Carl Miguel Maldonado, conseiller municipal  
M. Sylvain Perron, chef de section – Bureau des commissions et relations internationales  
M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, Développement et aménagement du territoire

### Invités :

M. Mathieu Désilets, directeur adjoint, Cabinet du maire  
Mme Evelynne Hamon, coordonnatrice de projets – urbanisme, Direction de l'urbanisme durable  
Mme Éliane Lessard, chef de division – planification urbaine et réglementation, Direction de l'urbanisme durable  
Mme Kate Primeau, coordonnatrice - CCDM  
M. Charles Thériault, directeur du Développement économique  
Mme Arianne Létourneau, chef de division – planification et réglementation, Direction de l'urbanisme durable

---

## COMPTE-RENDU

### 1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 8 h 39. Mme Mokas, présidente de la commission, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Mokas donne lecture de l'ordre du jour. Mme Primeau mentionne que le point 4.1 sera présenté en dernier à la section 4.

### 3. Dépôt du procès-verbal du 8 novembre 2023

M. Berthiaume demande un suivi concernant le point 12. M. Perron précise que la demande d'abaissement de la limite de vitesse sur Laurier dans le secteur La Plaine a été faite à la direction du Génie.

### 4. Suivi des dossiers du CCDM (K. Primeau) ;

#### 4.1. Projet de la Moody

Mme Primeau présente le projet de la Moody. Elle rappelle l'historique du dossier dont l'ouverture date du 2 juin 2021. Une modification de zonage s'est faite en 2023. Elle précise qu'un nouveau processus devra être enchâssé dans les nouvelles façons de faire. Un résumé exécutif du dossier est à venir.

Les prochaines étapes sont aussi présentées. Un des enjeux principaux concerne le plan de gestion des débordements. La présidente demande de préciser les actions relatives audit plan. M. Chicoine mentionne que l'ensemble des études devraient être prêtes au début de 2024. Un retour sera fait à la prochaine commission. Également, M. Berthiaume soulève les enjeux potentiels de circulation. Une discussion porte ensuite sur les activités de construction.

#### 4.2. Jardins d'Angora II

D'entrée de jeu, Mme Primeau nous informe qu'un nouveau processus de coordination des projets municipaux verra le jour en 2024. Ainsi, un nouveau Bureau de coordination des projets municipaux sera créé.

Concernant le projet Jardins d'Angora II, Mme Primeau présente d'abord la localisation du projet ainsi que l'historique du dossier. L'ouverture du dossier date du 24 avril 2012. De 2015 à 2021, plusieurs résolutions ont été adoptées en lien avec le projet. En 2023, il y a des enjeux reliés au zonage. Une discussion porte sur l'enjeu de hauteur des étages des édifices. M. Chicoine apporte des précisions et mentionne que la réglementation est en cours de révision.

Mme Couturier arrive à 8 h 48.

Mme Primeau présente ensuite la nature du projet (mixité d'habitations, nombre d'unités, commerces et espaces verts). Elle présente ensuite la révision du concept ainsi que les prochaines étapes du projet. Elle précise que sur le chemin critique, il y a le plan de gestion des débordements. Aussi, les plans et devis se font en parallèle et nous sommes tributaires de la déclaration de conformité du gouvernement.

#### 4.3. PAT2

Mme Primeau présente le phasage des projets pour le PAT2. Elle présente d'abord l'historique dont l'ouverture du dossier date du 27 juin 2014. Elle indique l'entrée en vigueur du règlement 1009 (Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova) le 22 novembre 2017. Aussi, on note que l'enjeu des érables noirs a récemment modifié la planification des projets dans le PAT2, et ce, de façon importante. Par exemple, l'emplacement des écoles primaires et secondaires prévues a dû être modifié. Une modification de zonage a aussi lieu en 2023.

Une présentation des prochaines étapes s'ensuit. Un amendement à la convention est prévu. Un des enjeux soulevés est l'achat du terrain pour école. Mme Couturier pose une question sur l'enjeu des érables noirs et sur les effets sur le réseau routier. M. Chicoine apporte des précisions.

#### 4.4. PAT10

Une présentation des projets reliés au PAT10 est faite par Mme Primeau. Elle présente d'abord la localisation du projet ainsi que l'historique du dossier. L'ouverture du dossier date du 28 octobre 2015. L'enjeu principal au dossier est la modification du zonage. Elle indique l'entrée en vigueur du règlement 1009 (Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova) le 22 novembre 2017. Elle présente aussi les étapes du phasage révisé ainsi que les demandes citoyennes. Le nombre d'unités est passé de 222 à 189.

Les prochaines étapes amènent le projet en 2027.

### **Direction de l'urbanisme durable**

## **5. État d'avancement - Territoire Terrebonne (révision du Plan d'urbanisme)**

Mesdames Lessard, Létourneau et Hamon présentent l'état d'avancement de la révision du plan d'urbanisme intitulée Territoire Terrebonne.

Le plan de présentation est présenté et comporte les éléments suivants :

- Retour sur le lancement
- Page Web dédiée
- Démarche participative
  - Sondage virtuel en ligne
  - Consultation des élus
- Comité de pilotage : première rencontre
- Études à venir : mandats octroyés
- Prochaines étapes

On indique que le lancement du 4 décembre 2023 s'est bien passé. M. Chicoine précise qu'on a reçu beaucoup de bons commentaires et que ce projet est un projet-phare pour la ville. M. Berthiaume demande à savoir la composition des invités. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Par ailleurs, on mentionne qu'une page Web dédiée au projet est en ligne. Concernant la démarche participative, on indique que le sondage est en ligne depuis le 4 décembre 2023. On précise aussi qu'une consultation des élus aura lieu le 14 décembre 2023. Une rencontre du comité de pilotage aura lieu le 6 décembre 2023.

Arrivée de M. Désilets à 10 h 20.

Enfin, on rappelle les mandats octroyés pour deux études qui sont en cours de réalisation. Enfin, on présente les prochaines étapes du projet.

## **6. Suivi - modifications réglementaires en cours et à venir**

Mme Létourneau présente les suivis concernant les modifications réglementaires en cours et à venir. Comme indiqué au point 5, la révision du plan d'urbanisme sera un projet majeur pour l'année 2024. Aussi, plusieurs projets de révision de règlements sont présentés.

Concernant la révision des règlements, la refonte vise à :

- Respecter les nouvelles exigences législatives;
- Simplifier le traitement des demandes de démolition (limiter l'intervention de la Direction du Greffe et des affaires juridiques);
- Modifier les irritants existants.

Mme Létourneau présente ensuite les règlements de concordance.

Suite à la présentation des règlements omnibus, la présidente demande si un règlement omnibus pour le volet commercial sera déposé (entre autres pour les terrasses extérieures privées). Mme Létourneau répond par l'affirmative.

On présente ensuite des règlements liés à des projets de développement. Les règlements pour le PAT8 et PAT9 sont à présenter au cabinet. Mme Létourneau poursuit en présentant les règlements spécifiques et particuliers. M. Chicoine

discute notamment de la Croisée urbaine où est prévu s'installer le quartier universitaire. Mme Couturier pose des questions en lien avec la demande du Bar Le Sieur, secteur Lachenaie. M. Chicoine indique qu'il n'y a pas de réel changement au bar et que c'est une démarche administrative pour la RCJQ. La demande à l'urbanisme vise à régulariser une situation lui permettant d'être en règle avec certaines machines de loterie-vidéo mais que la vocation demeure la même.

Mme Létourneau poursuit avec la présentation des règlements administratifs. Enfin, les autres règlements découlant des plans d'action des politiques de la ville sont présentés. Mme Mokas, présidente, pose des questions sur ces règlements. Mme Lessard donne des exemples de règlements et présente des explications.

## **Direction du Développement économique**

### **7. Présentation du projet Tera8**

M. Thériault et Mme Lessard présentent le projet de l'espace économique écologique Tera8, huitième parc industriel de la Ville de Terrebonne. D'entrée de jeu, M. Thériault précise que le projet a été mis à jour avec la collaboration de la direction de l'urbanisme durable. Il rappelle que Terrebonne a une riche tradition en matière de développement économique. Il rappelle également la vision du projet qui fait place aux espaces verts.

M. Thériault présente l'échéancier du projet, dont l'implantation d'entreprises est prévue en 2026-2029. Une discussion porte sur le modèle de développement optimal. On présente ensuite le concept d'aménagement qui se distingue d'un parc industriel traditionnel.

Par la suite, Mme Lessard présente l'énoncé d'intention en matière d'aménagement qui vise à s'inspirer des meilleures pratiques. Elle présente aussi les principes d'aménagement. M. Maldonado demande à savoir si les entreprises sont à l'aise avec ces principes. Une discussion porte sur le sujet.

La présidente pose une question sur l'entreposage. M. Chicoine apporte les précisions nécessaires sur cette question.

On discute ensuite de la mobilité durable et des questions de stationnement. M. Maldonado demande si 10 % de cases de stationnement avec borne de recharge sont réalistes avec la popularité grandissante des véhicules électriques. On précise que le projet évoluera en fonction de ce que l'on observe en réalité.

Mme Lessard présente les critères en matière de biophilie et d'aménagement extérieur. Suite à une question de Mme Couturier, une discussion porte sur le sujet du traitement des eaux de pluie. On précise que des normes de rétention restent à produire à cet égard. La direction du Génie devra être impliquée.

M. Thériault précise enfin que le modèle de développement optimal sera présenté en début d'année 2024.

## **Cabinet du maire**

### **8. Suivi – Projets de fiche PTI, Programme d'embellissement (M. Désilets)**

M. Désilets présente les projets par district et par direction responsable. Il présente le suivi des différents projets et l'échéancier. Une priorisation est faite par dossier en cours, par dossier à valider ou à poursuivre plus tard. Il mentionne que le rapport sera présenté au comité plénier du 11 décembre 2023.

### **9. Varia**

Mme Lessard informe les membres de la commission que le ménage a été fait pour les enseignes bordant l'autoroute 640 ; 14 enseignes ont été jugées non conformes et 8 ont été retirés. Les constats ont été délivrés aux propriétaires.

Par ailleurs, la présidente demande un suivi concernant les fosses septiques. Mme Lessard précise qu'un règlement est à venir à ce sujet. Un nouveau chef de section a été récemment embauché, qui fera le suivi à ce sujet. Il n'y a pas de demande en suspens.

### **10. Correspondances**

Sans objet.

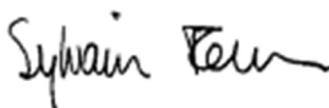
### **11. Période de questions**

Aucune question n'a été soulevée.

### **12. Clôture de la réunion**

La réunion est levée à 11 h 32. La prochaine rencontre aura lieu en 2024. La date et le lieu sont à déterminer.

## **Rédaction du procès-verbal**



Monsieur Sylvain Perron  
Secrétaire, chef de section – Bureau des

## **Signature de la présidente de la commission**

**Vicky Mokas**  
Signé numériquement par Vicky Mokas  
DN : cn=Vicky Mokas, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Conseil municipal,  
District 1,  
email=vicky.mokas@ville.montreal.qc.ca  
Date : 2024.02.10 11:01:08 -05'00'

Mme Vicky Mokas  
Présidente, conseillère municipale



Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-257-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH) du 13 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Dépôt du compte rendu de la Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH) du 13 février 2024.

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du compte rendu de la Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH) du 13 février 2024.

#### Signataire :


 Robert Chicoine  
 2024.03.19  
 08:30:18 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Robert Chicoine**  
**Directeur général adjoint**  
**Développement et aménagement du territoire**  
**Direction générale**

<b>Direction responsable</b>	Direction générale
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Dépôt du compte rendu de la Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH) du 13 février 2024.

## CONTENU

### Mise en contexte

**Le règlement municipal numéro 820-2 modifiant le règlement numéro 820 constituant les commissions du conseil municipal, afin de modifier les missions et titres des commissions, a été adopté le 30 janvier 2024 (CM 20-01-2024).**

Le conseil municipal a ainsi décrété la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH).

La CDATMH a pour mandat de proposer les orientations de la Ville en matière de développement et d'aménagement durable du territoire, ainsi qu'en regard à la planification de la mobilité et à l'accessibilité à l'habitation. En outre, elle suggère des stratégies d'aménagement et d'urbanisme dans une optique de transition écologique. Elle fournit des avis et recommandations en ce qui concerne le développement économique, les enjeux de transport, les modèles et projets d'habitation, et l'agriculture.

Cette commission procède au suivi des conventions de développement entre la Ville et les promoteurs, ainsi qu'aux plans directeurs requis pour la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées, l'entretien des infrastructures et la gestion de la circulation dans le cadre des projets de développement immobilier.

De plus, elle contribue à l'étude de tout aspect de planification du transport actif, du transport collectif et de la mobilité, en coordination, lorsque concernée, avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et EXO.

### Historique des décisions

N/A

## Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le compte rendu de la Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH) du 13 février 2024.

## Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un compte rendu signé par son président.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

N/A

## PIÈCES JOINTES

- Compte rendu de la commission du 13 février 2024

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Martine Mainville  
2024.03.13  
12:59:25 -04'00'

**Martine Mainville,**  
**Adjointe administrative**  
**Direction générale**

Date : \_\_\_\_\_

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DE L'HABITATION (CDATMH)

Réunion du 13 février 2024, à 13 h, à la salle LOL-203 de l'édifice Louis-Lepage

---

### Sont convoqués :

Mme Marie-Ève Couturier, présidente  
M. Robert Auger, vice-président  
M. Mathieu Désilets, directeur adjoint - Cabinet du maire  
Mme Claudia Abaunza, conseillère municipale  
Mme Vicky Mokas, conseillère municipale  
M. Joël Goulet, adjoint au directeur général et relations avec les élus - Direction générale  
M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, Développement et aménagement du territoire  
Mme Éliane Lessard, directrice - Direction de l'urbanisme durable  
M. Charles Thériault, directeur - Direction du développement économique  
Mme Kate Primeau, coordonnatrice – CCDM, Direction générale  
Mme Martine Mainville, adjointe administrative – Direction générale

### Sont invités :

Mme Évelyne Hamon, chargée de projets en urbanisme - Direction de l'urbanisme durable  
Mme Ariane Létourneau, chef de division, planification et réglementation - Direction de l'urbanisme durable  
Mme Marie-Josée Chicoine, chef de division permis inspections et requêtes – Direction de l'urbanisme  
M. Marc-André Théberge, chef de division – infrastructures municipales – Direction du génie

### Sont absents :

Mme Valérie Doyon, conseillère municipale  
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité et développement des infrastructures  
M. Issam Kada-Yahya, ingénieur transport et mobilité – Direction du génie

---

## COMPTE RENDU

### 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 13 h 06 Madame Couturier, présidente de la nouvelle Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH), souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Couturier donne lecture de l'ordre du jour.

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la réunion*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Dépôt du projet de compte rendu du 6 décembre 2023*

#### **Direction générale**

4. *Présentation des mandats 2024 de la CDATMH (R Chicoine)*

#### **Suivi des dossiers du bureau de projets (K. Primeau)**

5. *Présentation des chantiers en lien avec l'optimisation du processus BCDM*
6. *Présentation des PAT-08 et PAT-09*

#### **Direction de l'urbanisme durable**

7. *État avancement : Territoire Terrebonne (E Hamon)*
8. *État avancement : Politique de l'habitation (E Hamon)*
9. *Vision boulevard Laurier (à la demande du BCDM)*
10. *Plan d'action pour la délivrance des permis de piscines 2024 (MJ Chicoine)*

#### **Direction du développement économique**

11. *Priorités 2024*
12. *État avancement : Quartier universitaire*
13. *État avancement : Tera 8*
14. *État avancement : Globe Shoe*

15. Redéveloppement du site Litho

**Cabinet du maire**

16. Échéancier bande cyclable côte de Terrebonne (S. Dufresne, I. Kada-Yahya, MA Théberge)

17. Varia

18. Période de questions

19. Clôture de la réunion

L'ordre du jour tel que soumis est adopté à l'unanimité.

3. Dépôt du projet de compte rendu du 6 décembre 2023

Le compte rendu de la CDAT du 6 décembre 2023, tel qu'approuvé par Mme Mokas, est déposé.

**Direction générale**

**4. Présentation des mandats 2024 de la CDATMH**

M. Chicoine fait un récapitulatif de tous les mandats 2024 dévolus par le comité exécutif à la CDATMH. Les membres sont invités à intervenir et faire des précisions quant à leurs mandats respectifs.

Mme Poirier rappelle que toutes les directions doivent ajouter la date des livrables (voir la colonne C) dans le tableau des mandats de la CDATMH afin de prévoir les ordres du jour de la commission.

Il y a cinq (5) mandats prioritaires et sept (7) mandats de suivis.

**Suivi des dossiers du bureau de projets**

**5. Présentation des chantiers en lien avec l'optimisation du processus BCDM**

M. Chicoine informe les membres que le processus d'approbation des projets à la Ville de Terrebonne est complexe, ce qui engendre beaucoup de dépenses et de délais.

M. Chicoine laisse la parole à Mme Primeau, coordonnatrice du Bureau de coordination du développement municipal (BCDM). Mme Primeau explique entre autres que le comité de coordination du développement municipal (CCDM) et le comité restreint de coordination du développement municipal (CRCDM) demeurent actifs.

Le CCDM est composé d'une équipe pluridisciplinaire provenant de la Direction du génie, de la Direction du loisir et de la vie communautaire, du Bureau de l'environnement, de la Direction du greffe et des affaires juridiques, de la Direction générale et de la Direction de l'administration et finances. Les rencontres ont lieu deux (2) fois par mois (rencontre interne).

Elle mentionne que le CRCDM est un comité plus restreint dont les rencontres ont lieu également deux (2) fois par mois (rencontre avec promoteurs).

Mme Primeau relate que le BCDM a fait appel à la firme Mindcore afin de l'épauler dans la refonte du processus d'approbation de projets, et ce, depuis plusieurs mois.

La présentation démontre que plusieurs travaux sont déjà effectués et établit les prochaines étapes à venir.

Mme Primeau confirme que la Ville reçoit environ d'un à deux projets par année (projet d'envergure) et que celle-ci possède une quinzaine de projets actifs actuellement.

Une présentation aux membres est effectuée sur les six (6) grands chantiers.

**6. Présentation des PAT-08 et PAT-09**

Mme Primeau informe les membres que le BCDM coordonne les deux projets dans Urbanova, que sont les PAT-08 (1800 unités) et PAT-09 (535 unités). À la suite des études d'avant-projet des deux PAT, les plans de concepts se trouvent bien avancés. Le BCDM souhaite procéder sous peu à la modification de zonage afin de consolider légalement les zones et d'en déterminer les usages. Cette étape permettrait aux deux parties (Ville et promoteurs) de poursuivre l'analyse et la conception selon un zonage officiel, sécurisant les investissements et les orientations pour tous.

Une étude de circulation est en cours de réalisation pour le PAT-09 afin de définir le phasage du projet. Le résultat de l'étude sera éventuellement présenté à la Commission.

M. Auger souhaite voir le plan du milieu de vie complet du projet incluant les aires de jeux (baseball, patinoire, etc.) un peu plus tôt dans le processus.

M. Chicoine mentionne que la Commission pourrait demander à M. Kada-Yahya, ingénieur transport et mobilité, de venir présenter les mini-pôles intermodaux lors d'une prochaine séance de la commission.

**14 h 45 Arrivée de Evelyne Hamon**

## Direction de l'urbanisme durable

### 7. État avancement : Territoire Terrebonne

Mme Lessard, directrice de la Direction de l'urbanisme durable, présente Mme Hamon aux membres de la commission et mentionne que la CDATMH aura régulièrement un état d'avancement du dossier lors des prochaines rencontres.

Le bilan des activités consultatives est présenté à l'écran par Mme Hamon et l'ensemble des données du bilan consultatif sera transmis sous peu.

La consultation virtuelle s'est déroulée du 4 décembre 2023 au 19 janvier 2024 et a atteint un total de 804 répondants.

Le sommaire des résultats est présenté aux membres de la CDATMH.

Le profil des répondants se reflète de la façon suivante : 87 % résidents de Terrebonne, 59 % propriétaires d'un immeuble, 25 % ont 65 ans et plus, 24 % ont entre 35 et 44 ans et 59 % n'ont pas d'enfants de moins de 18 ans dans leur ménage.

Mme Hamon mentionne que la consultation des élus a eu lieu le 14 décembre dernier et que huit (8) élus ont participé. Le sommaire des résultats de la consultation des élus est présenté aux membres incluant les enjeux soulevés ainsi que les actions et orientations émises.

### 8. État avancement : Politique de l'habitation

Mme Létourneau procède à la présentation de l'échéancier de la Politique de l'habitation.

Échéancier proposé :

- Automne 2023 : Étude sur la densité, consultation citoyenne et rédaction des enjeux.
- Hiver 2024 : Constitution du comité de travail, rédactions des orientations et du plan d'action.
- Printemps 2024 : Version préliminaire de la Politique et commentaires pour révisions.
- Été 2024 : Adoption de la Politique.

Mme Létourneau mentionne que les enjeux pourront être présentés lors de la prochaine séance.

**15 h 25 Départ de Évelyne Hamon**

**15 h 27 Arrivée de Marie-Josée Chicoine.**

### 9. Vision boulevard Laurier (à la demande du BCDM)

**14 h 15 Arrivée de Arianne Létourneau**

Monsieur Chicoine expose au membre la vision du développement du boulevard Laurier dans le secteur La Plaine. Le boulevard Laurier est localisé dans le noyau urbanisé de La Plaine Sud, soit entre le ruisseau Noir et le chemin Sainte-Claire.

La caractérisation est exposée aux membres, à savoir : présence de plusieurs grands lots vacants, problématiques reliées aux infrastructures souterraines, la route 337 et la pénurie de logements à l'échelle municipale, provinciale et nationale.

Une étude de positionnement commercial a été réalisée en 2022.

Les membres posent des questions et discutent entre eux des enjeux de sécurité : trottoirs, vitesse, etc. Ils statuent que le zonage est très logique et qu'il faut transmettre l'information aux citoyens.

**14 h 34 Arrivée de Hugo Parent.**

### 10. Plan d'action pour la délivrance des permis de piscines 2024 (MJ Chicoine)

Mme Chicoine mentionne que plusieurs citoyens signifient une insatisfaction à l'égard du délai de traitement d'une demande de permis de piscine. Dans un souci de répondre rapidement à la clientèle, elle présente aux membres le plan d'action 2024.

Mme Chicoine informe les membres qu'en vertu du règlement provincial sur la sécurité des piscines privées, il est obligatoire pour une municipalité de délivrer des permis. Elle précise que les demandes de permis de piscines et d'ouvrages contrôlant l'accès à une piscine totalisent 20 % des demandes de permis suivi de près par les permis pour abattage d'arbres. Elle relate que 30 % des demandes reçues sont incomplètes au moment du dépôt.

L'objectif visé : que 85 % des demandes de permis pour l'installation d'une piscine obtiennent le permis dans un délai de 10 jours ouvrables, et ce, dès que la demande est complète.

Les quatre (4) axes du plan d'action sont : la communication, les commerçants, la technique et la relève.

Un bilan sera présenté aux membres de la Commission à l'automne.

## Direction du développement économique

### 11. Priorités 2024

M. Thériault prend la parole et présente les projets prioritaires en lien avec la Commission. Il informe les membres que ceux-ci seront tenus au courant de l'évolution des dossiers.

### 12. État avancement : Quartier universitaire

M. Thériault informe les membres de l'état d'avancement du quartier universitaire. Il affirme être toujours en attente de la confirmation liée aux financements du projet par le Gouvernement du Québec. Il précise que dans l'attente, la Direction du développement économique travaille avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et Medifice afin de coordonner l'aménagement du site.

### 13. État avancement : Tera 8

M. Thériault informe les membres de l'état d'avancement de Tera 8. Les principes directeurs sont également présentés.

M. Thériault mentionne que les mandats en biophilie et en économie circulaire sont octroyés. Il prévoit avoir un projet d'appel de propositions d'ici avril 2024.

### 14. État avancement : Globe Shoe

M. Thériault informe les membres de l'état d'avancement de la Globe Shoe. Il mentionne que la Direction du développement économique, avec la collaboration de la Direction de l'urbanisme durable, prépare un projet d'appel d'afin de trouver un promoteur susceptible de faire un projet qui pourrait combiner le commercial et le résidentiel.

### 15. Redéveloppement du site Litho

M. Thériault informe les membres de l'état d'avancement du redéveloppement du site Litho. Il mentionne que le projet n'est pas très avancé à l'heure actuelle. Il évoque la possibilité de faire deux (2) projets, soit un projet de logements abordables et un projet d'habitation plus traditionnel. La démolition devrait débuter dans environ 1.5 mois.

M. Chicoine demande à la Direction des communications qu'un panneau soit installé sur le site afin d'informer les citoyens du projet à venir.

## Cabinet du maire

### 16. Échéancier bande cyclable côte de Terrebonne

L'échéancier du dossier de la bande cyclable de la côte de Terrebonne est présenté aux membres. Le but du projet est de regarder la géométrie minimale versus optimale et la bande cyclable. Un rapport préliminaire a été reçu et une présentation aura lieu lors d'une prochaine séance.

Le projet sera déposé lors d'un DG/CAB et par la suite sera soumis à la Commission.

**16 h 05 Départ de Charles Thériault.**

### 17. Varia

Aucun point en varia n'a été ajouté.

### 18. Période de questions

Aucune autre question n'a été soulevée.

### 19. Clôture de la réunion

La séance est levée à 16 h 08. La prochaine séance aura lieu le 2 avril 2024 à 13 h 30.

## Rédaction du compte rendu



Martine Mainville  
2024.03.06  
08:19:22 -05'00'

---

Mme Martine Mainville  
Adjointe administrative  
Direction générale

## Signature du président de la CLDSS

Marie-Eve  
Couturier

Signé numériquement par Marie-Eve Couturier  
DN : cn=Marie-Eve Couturier, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne,  
email=marieeve.couturier@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.13 11:53:26 -04'00'

---

Mme Marie-Ève Couturier, présidente,  
Conseillère municipale

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-258-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de monsieur Joël Goulet à titre d'adjoint au directeur général et relations avec les élus à la Direction générale, suite à la fin de sa période de probation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Fin de la période de probation de monsieur Joël Goulet, adjoint au directeur général et relations avec les élus, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction générale.

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner le statut d'employé régulier permanent de monsieur Joël Goulet à titre d'adjoint au directeur général et relations avec les élus, à la Direction générale, suite à la fin de sa période de probation.

**Signataire :**

 2024.03.19  
12:42:59 -04'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Fin de la période de probation de monsieur Joël Goulet, adjoint au directeur général et relations avec les élus, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction générale.

### CONTENU

#### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

Le 16 octobre 2023, le comité exécutif entérinait la nomination de monsieur Joël Goulet à titre d'adjoint au directeur général et relations avec les élus, à la Direction générale. La période de probation de monsieur Goulet se terminera le 17 avril 2024. Monsieur Goulet a su démontrer, depuis son entrée en fonction, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement.

#### Historique des décisions

CE-2023-890-REC nomination de Joël Goulet, adjoint au directeur général et relations avec les élus, à la Direction générale.

#### Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de monsieur Joël Goulet à titre d'adjoint au directeur général et relations avec les élus, à la Direction générale.

## Justification

Il y a lieu d'entériner le statut d'employé régulier permanent de monsieur Joël Goulet à titre d'adjoint au directeur général et relations avec les élus, à la Direction générale.

## Aspects financiers

N/A

## Calendrier et étapes subséquentes

## PIÈCES JOINTES

N/A

## SIGNATURES

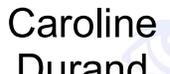
### Responsable du dossier :

 Julie Tremblay  
Ville de Terrebonne  
2024.03.13 15:43:20 -  
04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Julie Tremblay, Technicienne en ressources humaines**  
**Direction des ressources humaines**

### Endosseur :

 Caroline  
Durand  
Signé numériquement par Caroline Durand  
DN : cn=Caroline Durand, c=CA,  
email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.14 08:50:28 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Caroline Durand, CRIA, cheffe de division dotation et développement organisationnel**  
**Direction des ressources humaines**

### Approbateur :

 Hélène  
Akzam  
Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.18 12:57:35 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice**  
**Direction des ressources humaines**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-259-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine la nomination de monsieur Éric Ducasse à titre de chef aux opérations à la Direction de l'incendie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

**QUE** le salaire de monsieur Ducasse soit fixé à l'échelon 7 de la classe 6, conformément aux règles de classification en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation de la nomination d'Éric Ducasse, chef aux opérations, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction de l'incendie, à compter du 1er avril 2024.

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner la nomination de monsieur Éric Ducasse à titre de chef aux opérations à la Direction de l'incendie, à compter du lundi 1er avril 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de monsieur Ducasse soit fixé à l'échelon 7 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**Signataire :**

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Direction générale adjointe,  
email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca  
2024.03.21 14:01:01 -0400

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation de la nomination d'Éric Ducasse, chef aux opérations, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction de l'incendie.

## CONTENU

### Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite du départ de monsieur Pharand, nous avons procédé à l'affichage interne du poste de chef aux opérations, à la Direction de l'incendie.

### Historique des décisions

### Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine la nomination de monsieur Éric Ducasse à titre de chef aux opérations, à la Direction de l'incendie à compter du lundi 1er avril 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Ducasse est fixé au 7<sup>e</sup> échelon de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

### Justification

Deux (2) personnes de l'interne ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et deux (2) représentants de la Direction de l'incendie. Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent la nomination de monsieur Éric Ducasse pour pourvoir le poste de chef aux opérations.

### Aspects financiers

Poste budgétaire : 12220000000002141000000222001

## Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 1er avril 2024.

## PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Mélissa Mendoza  Signé  
Terrebonne

Date : \_\_\_\_\_

Melissa Mendoza, Conseillère en ressources humaines  
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand  Signé numériquement par Caroline Durand  
DN : cn=Caroline Durand, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.18 12:37:16 -0400

Date : \_\_\_\_\_

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel  
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam  Signé numériquement par Hélène Akzam  
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Ressources humaines,  
email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.18 12:59:28 -0400

Date : \_\_\_\_\_

Hélène Akzam, CRHA, Directrice  
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Guy Dussault Jr  Signature numérique de Guy  
Dussault Jr  
Date : 2024.03.18 14:03:13 -0400

Date : \_\_\_\_\_

Guy Dussault Jr., Directeur  
Direction de l'incendie

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-260-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'acte de *Radiation sous seing privé* afin d'autoriser la radiation au Registre foncier du Québec de l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 27 584 012, affectant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 438 478 du cadastre du Québec, situé au 1075-1083, chemin du Coteau.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de radiation ou la mainlevée totale des droits résultant dudit avis d'assujettissement au droit de préemption ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Direction du greffe et des affaires juridiques
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet :</b>	Radiation de l'avis d'assujettissement au droit de préemption à l'égard de l'immeuble connu comme étant le lot 2 438 478 du cadastre du Québec, situé au 1075-1083 chemin du Coteau, à Terrebonne.

## IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la radiation au registre foncier du Québec de l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 27 584 012, affectant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 438 478 du cadastre du Québec, situé au 1075-1083, chemin du Coteau, à Terrebonne;

QUE le conseil municipal autorise le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de radiation ou mainlevée totale des droits résultant dudit avis d'assujettissement au droit de préemption, ainsi que tout document afférent pour y donner pleinement effet.

**Signataire :**



cn=Nathalie Reniers, c=CA, ou=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca 2024.03.21 14:01:56 -04'00'

\_\_\_\_\_

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du greffe et des affaires juridiques
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet :</b>	Radiation de l'avis d'assujettissement au droit de préemption à l'égard de l'immeuble connu comme étant le lot 2 438 478 du cadastre du Québec, situé au 1075-1083 chemin du Coteau, à Terrebonne.

### CONTENU

#### Mise en contexte

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (Projet de loi numéro 37), mis en vigueur le 10 juin 2022, confère aux municipalités le pouvoir d'exercer un droit de préemption sur tout immeuble situé sur son territoire, sous réserve de l'adoption d'un règlement à cet effet et de la publication d'avis d'assujettissement au registre foncier. Une municipalité qui adopte un règlement à cet effet et qui assujetti certains immeubles de son territoire au droit de préemption peut dorénavant acquérir en priorité des immeubles qu'elle a assujetti au droit de préemption, dans la mesure où un immeuble est mis en vente et que le propriétaire notifie à la municipalité un avis d'intention d'aliéner son immeuble.

Le 12 septembre 2022, la Ville de Terrebonne (la « Ville ») a adopté le *Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis* (le « Règlement 870 »). Conformément à la Loi, un avis d'assujettissement au droit de préemption a été publié à l'index aux immeubles des immeubles mentionnés au Règlement 870. Plus particulièrement, un avis d'assujettissement ayant pour effet d'assujettir au droit de préemption l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 438 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé au 1075-1083, chemin du Coteau, a été au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 27 584 012, lequel est présenté sur le plan joint aux présentes (l'« **Immeuble** »).

Le 9 novembre 2023, la Direction du greffe et des affaires juridiques a reçu un avis d'intention d'aliéner un immeuble assujetti au droit de préemption concernant l'Immeuble, de la part du représentant de Wolseley Canada inc., le propriétaire antérieur de l'Immeuble. Après avoir complété une analyse d'opportunité, notre administration municipale a décidé de ne pas se prévaloir de son droit de préemption et de ne pas acquérir l'Immeuble. Le 18 décembre 2023, la Ville de Terrebonne avisait par écrit le

propriétaire Wolseley Canada inc. qu'elle ne donnerait pas suite à l'avis d'intention d'aliéner et qu'elle n'exercerait pas son droit de préemption.

Conformément à la Loi, lorsque la municipalité renonce à son droit de préemption et que l'aliénation projetée se réalise, elle doit procéder à la radiation de l'avis d'assujettissement au registre foncier. Le 15 janvier 2024, Wolseley Canada inc. procédait à l'aliénation (la vente) de l'Immeuble en faveur de 9414-4003 Canada inc.

Le présent dossier décisionnel vise donc à autoriser la radiation de l'avis d'assujettissement au registre foncier, suite à la renonciation de la Ville de se porter acquéreur de l'Immeuble en priorité.

## Historique des décisions

### 570-09-2022 (12 septembre 2022)

Adoption du *Règlement numéro 870 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis et assujettissement de l'Immeuble visé par les présentes au droit de préemption.*

## Description

L'Immeuble visé par le droit de préemption a été vendu par Wolseley Canada inc. à 9414-4003 Canada inc., aux termes d'un acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 28 486 321. Préalablement à cette aliénation, la Ville avait informé le vendeur, Wolseley Canada inc., de son intention de ne pas exercer son droit de préemption découlant de l'avis d'assujettissement publié sous le numéro sous le numéro 27 584 012.

Par conséquent, il est de l'obligation de la Ville de procéder à la radiation de cet avis au registre foncier pour donner pleinement effet à sa renonciation d'exercer son droit de préemption à l'égard de l'Immeuble.

La Ville doit par conséquent procéder à la signature de la radiation jointe au présent dossier décisionnel et publier celle-ci au registre foncier. Elle devra par la suite informer les personnes intéressées de cette radiation et leur transmettre la preuve de publication.

Dans la mesure où la Ville désirait assujettir à nouveau l'Immeuble au droit de préemption, un nouvel avis devra être notifié au propriétaire et publié au registre foncier.

## Justification

Puisque la Ville ne s'est pas prévalu de son droit de préemption, il est de sa responsabilité de procéder à la radiation de l'avis au registre foncier.

Nous recommandons donc d'approuver l'acte de radiation et d'autoriser nos représentants à signer celui-ci, conformément aux dispositions de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (Projet de loi numéro 37).

La Ville est donc justifiée de procéder à cette radiation.

Une validation juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques est jointe aux présentes.

## Aspects financiers

Des frais de publication de la mainlevée au registre foncier sont à prévoir.

## Calendrier et étapes subséquentes

- Signature l'acte de radiation;
- Publication de la radiation au Registre foncier;
- Transmission de la radiation et de la preuve de publication à Wolseley Canada inc. et ses conseillers juridiques.

## PIÈCES JOINTES

- Acte de radiation;
- Validation juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques;
- Index aux immeubles;
- Acte de vente publié sous le numéro 28 486 321;
- Lettre de désistement de la Ville de Terrebonne.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Karine  
Lebreux

Signé numériquement par Karine Lebreux  
DN : cn=Karine Lebreux, c=CA, ou=Ville de  
Terrebonne, ou=Notaire,  
email=karine.lebreux@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.07 13:46:53 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Karine Lebreux, notaire  
Direction du greffe et des affaires juridiques

Endosseur :

Joëlle  
Ethier

Signé numériquement par Joëlle Ethier  
DN : cn=Joëlle Ethier, c=CA, ou=Ville de  
Terrebonne, ou=Direction du greffe et  
affaires juridiques,  
email=joelle.ethier@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.07 13:49:58 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Joelle Ethier, notaire  
Direction du greffe et des affaires juridiques

Approbateur :

Jean-François Milot

Signé numériquement par Jean-  
François Milot  
DN : cn=Jean-François Milot, c=CA,  
ou=Ville de Terrebonne, ou=Directeur du  
Greffe, email=Jean-  
Francois.Milot@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.11 20:48:16 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, greffier  
Directeur du greffe et des affaires juridiques

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-261-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif résilie le contrat R22-010 octroyé à **LES SOLUTIONS VICTRIX INC.** pour l'intégration d'un système de gestion et de traitement des dossiers décisionnels, suivant l'autorisation de l'octroi et de la signature du contrat de gré à gré par le comité exécutif le 8 mars 2023.

**QU'**un processus d'évaluation de rendement insatisfaisant soit enclenché avec tous les pouvoirs pour y donner suite, afin qu'un tel processus soit complété pour la date de tombée de l'ouverture de la prochaine soumission, le cas échéant.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à **LES SOLUTIONS VICTRIX INC.** et au ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), afin de les informer que ledit contrat prend fin en date du 27 mars 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**

<b>Direction responsable</b>	Technologies de l'information
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	N/A
<b>Objet</b>	Résiliation du contrat R22-010 accordé à Les solutions Victrix inc. pour l'intégration d'un système de gestion et de traitement des dossiers décisionnels

## IL EST RECOMMANDÉ :

De résilier le contrat R22-010 octroyé à Les solutions Victrix inc. pour l'intégration d'un système de gestion et de traitement des dossiers décisionnels suivant l'octroi et la signature du contrat de gré à gré par le comité exécutif du 8 mars 2023.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Les solutions Victrix inc. afin de les informer que ledit contrat prendra fin le 27 mars 2024.

Qu'un processus d'évaluation de rendement insatisfaisant soit enclenché avec tous pouvoirs pour y donner suite afin qu'un tel processus soit complété pour la date de tombée de l'ouverture de prochaines soumissions, le cas échéant.

**Signataire :**



cn=Nathalie Reniers, o=CA, ou=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca 2024.03.21 15:19:11 -0400

\_\_\_\_\_ **Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Technologies de l'information
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Résiliation du contrat R22-010 accordé à Les solutions Victrix inc. pour l'intégration d'un système de gestion et de traitement des dossiers décisionnels

## CONTENU

### Mise en contexte

Au programme triennal d'immobilisation 2022-2024, la fiche PTI 10157 Processus décisionnel a été déposée par la Direction des technologies de l'information en collaboration avec la Direction du greffe et des affaires juridiques. Ce projet a pour but de se doter d'un système de gestion et de traitement complet des sommaires décisionnels (SD) et des documents afférents soumis aux instances décisionnelles. Plus précisément, le système envisagé doit prendre en charge le cycle complet du processus décisionnel de la Ville, à partir de la création des SD jusqu'à la conservation permanente en format électronique dans l'espace dédié aux archives des documents du comité exécutif et du conseil municipal.

Le 6 juillet 2020, le conseil municipal adoptait le Règlement numéro 771 décrétant l'acquisition de système de gestion intégré du processus décisionnel, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 506 000,00 \$.

Le ministère de la cybersécurité et du numérique (MCN) a été impliqué dans le processus d'acquisition de ce système par la Ville de Terrebonne (ci-après, la Ville). Le MCN, à titre de courtier en infonuagique, a pour rôle d'élaborer un catalogue d'offres infonuagiques et d'accompagner la clientèle dans leurs acquisitions en cette matière. C'est dans ce contexte que le MCN a publié un *Avis d'appel d'intérêt* (AI-9638) sur le SEAO le 6 juillet 2022 pour constituer une nouvelle liste de prestataires préqualifiés. Des contrats de gré à gré pouvant par la suite être conclus par la clientèle du courtier (le MCN) avec ces prestataires de services qualifiés, en vertu des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Conformément à l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité peut conclure un contrat de gré à gré via l'entremise du MCN avec tout fournisseur ou prestataire de services infonuagiques qui fait partie d'une entente-cadre conclue avec le MCN, peu importe le montant du contrat.

C'est à cette fin qu'en décembre 2022, la Ville est devenue cliente du MCN, en tant que courtier infonuagique.

Une demande de prix auprès de fournisseurs préqualifiés a alors été formulée par le MCN. En mars 2023, la Ville, parmi les choix résultants de la demande de prix du MCN, a accordé un contrat de gré à gré de services professionnels R22-010 à la firme Les Solutions Victrix inc. (ci-après, Victrix) pour une période de 14 mois, au montant de leur soumission, soit pour une somme de 124 590,92 \$, taxes incluses.

L'estimation initiale effectuée par la Direction des technologies de l'information pour la réalisation du contrat était de 350 000,00 \$ (voir pièce jointe « Fiche d'information pour ouverture de dossier d'appel d'offres AO »).

Le mandat a débuté en avril 2023, plusieurs problématiques ont été rencontrées en cours de réalisation :

- a) Changement des ressources assignées au projet : Tout au long du mandat, le fournisseur a procédé au changement de multiples ressources assignées au projet, soit la substitution consécutive de 3 architectes de solutions, ainsi que de 2 développeurs, sans respecter l'ensemble des clauses prévues au contrat concernant le remplacement des ressources.
- b) Non-respect de l'échéancier initial : Le fournisseur n'a pas respecté l'échéancier élaboré en collaboration avec la Ville lors du lancement du projet. À la fin du mois de décembre 2023, le mandat accusait un retard d'environ 5 mois.
- c) Mauvaise qualité des livrables : les livrables remis à la Ville par le fournisseur étaient incomplets par rapport aux exigences préalablement établies et comportaient des problèmes fonctionnels empêchant de constater le bon fonctionnement de la solution.

Le 10 juillet 2023, la Ville a transmis un avis de dénonciation à Victrix afin d'aviser formellement ses représentants du fait que les nouvelles ressources assignées au projet ne satisfaisaient pas aux exigences du mandat, que le transfert des connaissances lors du changement de ressource n'avait pas été effectué de façon convenable et que le projet accusait un retard, le tout en contravention avec le contrat octroyé. À l'occasion de cette lettre, la Ville requérait de la part de Victrix le changement de la ressource principale affectée au projet et le respect de l'échéancier établi.

À la fin du mois de décembre 2023, le budget établi pour le contrat R22-010 étant déjà épuisé, les travaux relatifs au projet ont été mis en suspens.

Ainsi, le 26 janvier 2024, la Ville a fait parvenir une lettre de mise en demeure à Victrix inc. afin d'aviser les représentants du fait qu'elle tenait Victrix responsable des retards occasionnés dans l'exécution du contrat ainsi que des conséquences engendrées par ce retard et qu'elle considérait avoir été victime de fausses représentations de la part de Victrix quant à sa capacité de mener à bien le projet lui ayant été confié. À l'occasion de cette lettre, la Ville requérait de la part de Victrix qu'elle exécute sa prestation dans son intégralité avant le 15 mars 2024.

Suivant cette correspondance, Victrix a fait parvenir une proposition à la Ville, laquelle prévoyait l'exécution du contrat initial par le biais d'un nouveau contrat d'un montant aussi élevé que le R22-010.

Le 21 février 2024, devant le constat de l'absence d'une volonté réelle de la part de Victrix de proposer une solution acceptable pour livrer le projet convenu au contrat R22-010 dans un délai acceptable, la Ville a transmis un avis de résiliation du contrat à Victrix. Lors de cette correspondance, la Ville a rappelé qu'elle considérait avoir été victime de fausses représentations et a confirmé qu'elle demanderait à l'instance appropriée d'adopter une résolution afin de résilier le contrat la liant à Victrix. Lors de cette même lettre, la Ville prévenait également Victrix de son intention d'entamer un processus d'évaluation de rendement insatisfaisant.

## Historique des décisions

### **8 mars 2023 – CE-2023-165-DEC**

Octroi de contrat à Les solutions Victrix pour l'intégration d'un système de gestion et de traitement des dossiers décisionnels pour une période de 14 mois via les services de courtage du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

### **19 décembre 2022 – CM 769-12-22**

Adoption du PTI 2023-2025 et de la fiche PTI 10157.

### **6 juillet 2020 – 345-07-2020**

Adoption du Règlement numéro 771 décrétant l'acquisition de système de gestion intégré du processus décisionnel, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 506 000,00 \$.

## Description

La Direction du greffe et des affaires juridiques a formellement avisé Victrix, dans une lettre lui étant adressée le 21 février 2024, que le contrat R22-010 serait présenté aux instances pour en confirmer la résiliation pour cause.

### **Il s'agit d'une résiliation en vertu de la clause CS-26.1 du contrat (résiliation avec motif).**

La Direction du greffe et des affaires juridiques recommande qu'un processus d'évaluation de rendement insatisfaisant soit sitôt enclenché avec tous pouvoirs pour y donner suite afin qu'un tel processus soit complété pour la date de tombée de l'ouverture de prochaines soumissions, le cas échéant.

## Justification

Le projet devait se dérouler en 5 thèmes et le développement de la solution devait se faire en utilisant les technologies accélératrices Microsoft Power Apps, Dataverse et Sharepoint.

Dès le début du projet, la Ville a été confrontée au fait que le fournisseur a changé plusieurs fois l'architecte affecté au projet. De plus, les développeurs n'étaient pas familiers avec l'environnement de développement. Les multiples changements de ressources ont occasionné d'importants retards dans le projet.

À chaque fois, la Ville a dû expliquer le contexte du projet, mais aussi expliquer le contexte dans lequel évolue la Ville, son mode de fonctionnement et les requis du devis initial.

Les ressources affectées au projet ont pris beaucoup de temps et ont consommé une part importante du budget pour s'approprier les technologies et les requis fonctionnels sans que Victrix n'intervienne.

En 10 mois de travaux, le fournisseur a été incapable de terminer un seul des 5 thèmes prédéterminés. Nous estimons que ce premier thème, qui est de loin le plus important et le plus complexe, est complété à 85 %. Nous estimons donc que le projet est complété à 30 %.

Le fait que le projet ne se soit pas déroulé comme prévu a engendré plusieurs dépenses excédentaires non planifiées affectant le budget total du projet, principalement par rapport au temps consacré par les ressources internes et externes affectées au projet, ainsi qu'une perte de confiance envers le fournisseur Les Solutions Victrix quant à sa capacité à terminer le projet. La Ville estime d'ailleurs avoir été victime de fausses représentations de la part de Victrix.

### **Aspects financiers**

**N/A**

### **Calendrier et étapes subséquentes**

- Transmission de la résolution de résiliation en vertu de la clause RS26.1 (pour motif) à Les solutions Victrix inc. avec copie au MCN.
- Processus d'appel d'offres se terminant le 7 mai 2024. (voir échéancier sommaire en pièce jointe)

## **PIÈCES JOINTES**

- Validation juridique
- 17 DTI 03-01 CE\_DTI\_2023\_Solutions Victrix
- Avis de dénonciation Victrix-ressource non qualifiée
- Mise en demeure du 26 janvier 2024;
- Nouvelle proposition Victrix
- Avis de résiliation contrat R22-010 21 février 2024;
- Formulaire d'évaluation de rendement insatisfaisant
- Fiche PTI 10157
- Nouvel échéancier sommaire du projet 2024-2025

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

**Gilles  
Picard**

Signé numériquement par Gilles Picard  
DN : cn=Gilles Picard, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Division applications,  
projets et géomatique,  
email=gilles.picard@ville.terrebonne.qc.ca

**Gilles Picard, chef de division  
Direction des technologies de l'information**

Approbateur :



Terrebonne

**Rémi Asselin, directeur  
Direction des technologies de l'information**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-262-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **LOCATION D'ABRIS MOBILES A.M. INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA24-9017 pour la location de roulottes pour les patinoires, pour une période de quatre (4) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2027, au prix de sa soumission, soit une somme de 194 717,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA24-9017 à l'entreprise Location d'abris mobiles A.M. pour la location de roulotte pour les années 2024 à 2027, pour une période de 4 ans, pour une dépense de 194 717.95 \$ (t.t.i).

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder au seul soumissionnaire **Location d'abris Mobiles A.M. (neq 1142791806)**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA24-9017 pour la location de roulotte pour les années 2024 à 2027, pour une période de 4 ans, du 1er mai 2024 au 31 décembre 2027, au prix de sa soumission, soit une somme de **194 717.95 \$** taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.15 17:40:44 -0400'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Travaux publics
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	N/A
<b>Objet</b>	Octroi du contrat SA24-9017 à l'entreprise Location d'abris mobiles A.M. pour la location de roulottes pour les années 2024 à 2027, pour une période de 4 ans, pour une dépense de 194 717.95 \$ (t.t.i).

## CONTENU

### Mise en contexte

La Ville de Terrebonne effectue pour la période hivernale la location annuelle de roulottes afin de permettre aux patineurs de mettre leurs vêtements au chaud dans 9 sites de la ville. Il est également inclus dans ce contrat la location d'une roulotte pour le parc Dumais en saison estivale.

### Historique des décisions

Aucune décision antérieure en lien avec la location de roulotte. Les locations antérieures étaient sous le seuil du CE.

### Description

L'appel d'offres SA24-9017 a été publié le 14 février 2024 dans le journal La Revue et également sur le site d'appel d'offres électroniques S.E.A.O. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 5 mars 2024 et une (1) soumission a été reçue.

L'unique soumissionnaire est :

- Location d'abris Mobiles A.M.

L'entreprise location d'abris Mobiles A.M. est conforme aux exigences du devis

## Justification

Contrat octroyé au soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUDES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
Location d'abris Mobiles A.M.	194 717.95 \$		194 717.95 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	255 000.00 \$		255 000.00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-60 282.05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			N/A

Cet écart favorable est attribuable au fait que nos calculs étaient basés sur les coûts de location des années antérieures que nous avons majorés. La majoration que nous avons appliquée dans nos hypothèses s'avère être beaucoup plus élevée que la réalité observée lors de l'ouverture de la soumission. Également, après communication avec le fournisseur le prix soumis n'a pas pu être révisé.

## Aspects financiers

Voir la fiche d'appel d'offres signée par le trésorier (Raymond LeBlanc) en date du 25 février 2024 et jointe au présent sommaire décisionnel.

## Calendrier et étapes subséquentes

Publication de l'appel d'offres : 14 février 2024  
Ouverture des soumissions : 5 mars 2024  
Octroi au CE : 27 mars 2024  
Début du contrat planifié : 1er mai 2024

## PIÈCES JOINTES

- Fiche d'appel d'offres (g-ficheAO 24-9017)
- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-24-9017)
  - Rapport des approvisionnements (d-Rapport 24-9017);
  - Analyse technique (e-AnalyseTechnique 24-9017);
  - Bordereau de soumission (f-Location abris Mobiles A.M. 24-9017);
  - Résultats d'ouverture et documentation des approvisionnements (h-DocsAppros 24-9017)

## SIGNATURES

Endosseur :

Michel  
Coulombe



Signé numériquement par Michel Coulombe  
DN : cn=Michel Coulombe, c=CA, ou=Division  
Parcs et espaces verts,  
email=michel.coulombe@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.13 14:00:26 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Michel Coulombe, Chef de division PEV**  
**Direction des travaux publics**

Approbateur :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CTB'.

Christopher Therrien-Benoit  
14.03.2024

Date : \_\_\_\_\_

**Christopher Therrien-Benoit, Directeur adjoint**  
**Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-263-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner *l'Avenant à l'entente de collaboration n°202112* entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640, à la hauteur de l'avenue Urbanova.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit avenant, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet</b>	<p>Autorisation et signature de l'avenant n° 1 à l'entente de collaboration n° 202112 entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova.</p> <p>(N/D : MA_04-21-002_Avenant Entente collaboration MTMD)</p>

### IL EST RECOMMANDÉ :

De signer l'avenant n° 1 à l'entente de collaboration n° 202112 entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova.

D'autoriser le maire ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier et l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avenant n° 1 à l'entente de collaboration n° 202112 incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**  
Direction générale

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.19 15:06:02 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet</b>	<p>Autorisation et signature de l'avenant n° 1 à l'entente de collaboration n° 202112 entre la Ville de Terrebonne et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova.</p> <p>(N/D : MA_04-21-002_Avenant Entente collaboration MTMD)</p>

## CONTENU

### Mise en contexte

Le 29 novembre 2021, la Ville de Terrebonne, par le conseil municipal (résolution 735-11-2021), entérinait l'entente de collaboration n° 202112 entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Terrebonne pour la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova, et approuvée le 2 février 2022 par le ministère des Transports du Québec.

L'entente de collaboration prévoit que la Ville s'engage à couvrir 100% des coûts de réalisation du projet.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a informé la Ville de son souhait d'ajouter dans le projet le remplacement de quatre (4) structures de supersignalisation latérales désuètes sur son réseau, dont les coûts de conception sont estimés à 30 000 \$, et ceux de construction à 270 000 \$ et s'engage à prendre en charge les coûts supplémentaires liés au remplacement de ces quatre (4) structures de supersignalisation.

Le présent dossier vise à l'autorisation et à la signature de l'avenant n° 1 à l'entente de collaboration n° 202112 avec le MTMD relativement à la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova, afin d'inclure au projet le remplacement de quatre (4) structures de supersignalisation latérales désuètes sur son réseau, lequel remplacement, sera financé à 100% par le MTMD.

## Historique des décisions

### **20 décembre 2023 – 628-12-2023**

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10133).

### **2 février 2022**

Approbation de l'entente de collaboration n° 202112 par le ministère des Transports du Québec.

### **29 novembre 2021 – CM 735-11-2021**

Approbation de l'entente de collaboration n° 202112 entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Terrebonne pour la construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova.

### **8 juillet 2020 – CE-2020-694-DEC**

Échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova – Mandat à la Direction du génie et de l'environnement pour négocier une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ). Confirmation de l'engagement de la Ville de Terrebonne à payer tous les coûts du projet.

### **9 décembre 2015 – CE-2015-1511-DEC**

Échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova – Confirmation de la Ville de Terrebonne pour que le MTQ agisse à titre de gestionnaire de projet pour la partie réalisation des travaux en vue d'établir une nouvelle entente respectant les orientations ministérielles.

### **2 décembre 2015 – CE-2015-1457-DEC**

Échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova – Confirmation de la caducité de l'entente portant le numéro 51-142 intervenue entre la Ville de Terrebonne et le MTQ en date d'avril 2003 et confirmation de la Ville de Terrebonne pour la rédaction d'une nouvelle entente.

### **28 septembre 2015 – CM 474-09-2015**

Échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova – Demande au MTQ de reconnaître le protocole d'entente intervenue en avril 2003 et confirmer à la Ville de Terrebonne sa participation financière de même que le mode de gestion du projet.

### **1<sup>er</sup> septembre 2004 – CE-2004-982-DEC**

Approbation de la géométrie de l'échangeur présentée par le MTQ.

### **10 mars 2003 – CM 147-03-2003**

Approbation de l'entente 54-142 avec le MTQ relativement à la construction d'un nouvel échangeur sur l'autoroute 640.

## Description

Le ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a transmis à la Ville de Terrebonne, le 19 février 2024, l'avenant n° 1 à l'entente de collaboration n° 202112 qui a pour objet de présenter l'engagement financier du MTMD quant à son souhait d'ajouter dans le cadre du projet de construction d'un échangeur au-dessus de l'autoroute 640 à la hauteur de l'avenue Urbanova le remplacement de quatre (4) structures de supersignalisation latérales désuètes sur son réseau.

Selon cet avenant à l'entente de collaboration, le MTMD s'engage à financer les coûts de conception, estimés à 30 000 \$, et ceux de construction, estimés à 270 000 \$.

## Justification

Il y a lieu de procéder à la signature de l'avenant n° 1 de l'entente de collaboration n° 202112 afin d'officialiser les rôles et responsabilités entre la Ville de Terrebonne et le MTMD.

## Aspects financiers

Le remplacement des quatre (4) structures de supersignalisation latérales sera financé à 100% par le MTMD, comme convenu à l'avenant n° 1 de l'entente de collaboration n° 202112.

## Calendrier et étapes subséquentes

- Signature de l'avenant n° 1 à l'entente de collaboration n° 202112 – Ville de Terrebonne et MTMD;
- Plans et devis – Ville de Terrebonne (en cours);
- Obtention des autorisations requises – Ville de Terrebonne (en cours);
- Appel d'offres pour la réalisation des travaux – MTMD (conditionnel à l'obtention des autorisations);
- Réalisation des travaux – MTMD.

## PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Lettre transmission Entente signature Ville de Terrebonne;
- Avenant n° 1 à l'Entente 202112;
- Entente 202112;
- Fiche PTI 10133;
- Plan de localisation.

## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**



Signé numériquement  
par Marianne Aquin  
Date: 2024.03.18  
13:52:13-04'00'

Date : 18/03/2024

**Marianne Aquin, ing.**  
**Chargée de projets – Mouvements de sols et stabilisation de talus**  
**Direction du génie**

**Endosseur :**



Signé numériquement par  
Marc-André Thériège  
Date: 2024.03.18  
14:01:35-04'00'

Date : 18/03/2024

**Marc-André Thériège, ing.**  
**Chef de division – Infrastructures**  
**Direction du génie**

**Approbateur :**



Signé numériquement  
par Michel Imbeault, ing.  
Date: 2024.03.18  
16:29:49-04'00'

Date : 18/03/2024

**Michel Imbeault, ing.**  
**Directeur**  
**Direction du génie**

(N/D : MA\_04-21-002\_Avenant Entente collaboration MTMD)

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-264-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 6 février 2024 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

<b>REQ-2023-0077052</b>	Approuver la demande de réduction de la limite de vitesse sur la montée des Cueilleurs à 30 km/h.
<b>REQ-2023-0077956</b>	Approuver la demande de doubler la signalisation d'interdiction de virage à gauche ainsi que l'ajout d'une signalisation d'accès interdit sur la rue Laurier.
<b>REQ-2023-0078641</b>	Approuver la demande de modifier le stationnement sur la rue Anne-Hébert.
<b>REQ-2023-0078647</b>	Approuver la demande d'interdire le stationnement face aux boîtes postales de la rue du Curé Comtois (face au 536).
<b>REQ-2024-0080549</b>	Approuver la recommandation du comité de circulation de modifier l'interdiction de stationner pour une interdiction d'arrêter, à l'exception des autobus et des livraisons, sur la rue D'Argenson.
<b>REQ-2024-0082358</b>	Approuver la demande d'ajout d'un nouvel arrêt sur la rue des Ormes à l'intersection de la rue des Bouleaux ainsi que l'ajout d'une traverse piétonnière pour l'accès au parc.
<b>REQ-2024-0084347</b>	Approuver la demande d'ajout de bollards en bordure du dos d'âne situé sur la rue Di Patria en période estivale.

<b>REQ-2024-0086034</b>	Approuver la demande de sécuriser l'intersection des rues René et Guérin ainsi que l'ajout de bollard le long de la piste cyclable de la rue Guérin.
<b>REQ-2024-0086130</b>	Approuver la demande de modifier les interdictions de stationner sur la rue Marie-Gérin-Lajoie, face au débarcadère, par des interdictions d'arrêter.
<b>REQ-2024-0086136</b>	Approuver la demande d'ajouter des panneaux d'interdiction d'arrêter sur la rue Guillemette à proximité de l'intersection de la rue du Bocage.
<b>REQ-2024-0086138</b>	Approuver la demande de permettre le stationnement maximum 30 minutes, de 6 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi face à la garderie du boulevard Lucille-Teasdale.
<b>REQ-2024-0086142</b>	Approuver la demande de permettre le stationnement maximum 30 minutes, de 6 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi face à la garderie de la rue de la Sœur-Marie-Rose.
<b>REQ-2024-0088511</b>	Approuver la demande de modifier le stationnement permis sur le boulevard des Entreprises à proximité du Complexes Sportifs Terrebonne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot  
Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 6 février 2024.

### IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 6 février 2024 et d'adopter les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

### Comité de circulation du 6 février 2024 :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
REQ-2023-0077052	Approuver la demande de réduction de la limite de vitesse sur la montée des Cueilleurs à 30 km/h.
REQ-2023-0077956	Approuver la demande de doubler la signalisation d'interdiction de virage à gauche ainsi que l'ajout d'une signalisation d'accès interdit sur la rue Laurier.
REQ-2023-0078641	Approuver la demande de modifier le stationnement sur la rue Anne-Hébert.
REQ-2023-0078647	Approuver la demande d'interdire le stationnement face aux boîtes postales de la rue du Curé Comtois (face au 536).
REQ-2024-0080549	Approuver la recommandation du comité de circulation de modifier l'interdiction de stationner pour une interdiction d'arrêter, à l'exception des autobus et des livraisons, sur la rue D'Argenson.
REQ-2024-0082358	Approuver la demande d'ajout d'un nouvel arrêt sur la rue des Ormes à l'intersection de la rue des Bouleaux ainsi que l'ajout d'une traverse piétonnière pour l'accès au parc.
REQ-2024-0084347	Approuver la demande d'ajout de bollards en bordure du dos d'âne situé sur la rue Di Patria en période estivale.

REQUÊTE

DÉTAIL

- REQ-2024-0086034 Approuver la demande de sécuriser l'intersection des rues René et Guérin ainsi que l'ajout de bollard le long de la piste cyclable de la rue Guérin.
- REQ-2024-0086130 Approuver la demande de modifier les interdictions de stationner sur la rue Marie-Gérin-Lajoie, face au débarcadère, par des interdictions d'arrêter.
- REQ-2024-0086136 Approuver la demande d'ajouter des panneaux d'interdiction d'arrêter sur la rue Guillemette à proximité de l'intersection de la rue du Bocage.
- REQ-2024-0086138 Approuver la demande de permettre le stationnement maximum 30 minutes, de 6 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi face à la garderie du boulevard Lucille-Teasdale.
- REQ-2024-0086142 Approuver la demande de permettre le stationnement maximum 30 minutes, de 6 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi face à la garderie de la rue de la Sœur-Marie-Rose.
- REQ-2024-0088511 Approuver la demande de modifier le stationnement permis sur le boulevard des Entreprises à proximité du Complexe sportif.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**  
Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.19 15:06:24 -0400

**Date :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

PB\_CTC\_DépôtPV20240206

<b>Direction responsable</b>	Direction du génie
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	Non applicable
<b>Objet</b>	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 6 février 2024.  (PB_CTC_DépôtPV20240206)

## CONTENU

### Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP). Le comité de circulation, créé en 2003, relève de la CSP et traite les requêtes de circulation formulées par les citoyen(ne)s de la Ville de Terrebonne.

En 2022, l'adoption du règlement numéro 820 abrogera les règlements numéros 718 et 718-1 et mettra à jour les dispositions régissant les sept (7) commissions permanentes du conseil municipal suivantes :

- Commission de l'administration (CADM) ;
- Commission du développement et de l'aménagement du territoire (CDAT) ;
- Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) ;
- Commission du développement social et communautaire (CSOC) ;
- Commission de la sécurité publique (CSP) ;
- Commission de l'environnement, de la mobilité et de la transition écologique (CEMTÉ) ;
- Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL).

Relevant toujours de la CSP, le comité technique de circulation a pour principale mission d'assurer la sécurité des citoyens. À cet égard, le comité assure le suivi des requêtes de circulation et informe le conseil de toute mesure à prendre concernant la signalisation routière, le stationnement, les mesures de modérations, les vitesses, le camionnage et tout autre sujet se rapportant à sa mission. Au besoin, ils peuvent inviter des collaborateurs pour mieux analyser des dossiers. Il recommande aussi au besoin les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique.

## Historique des décisions

### 24 janvier 2024 — CE-2024-62-DEC

#### Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) et des requêtes de signalisation du 5 décembre 2023.

## Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 6 février 2024.

## Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président. Comme le comité technique de circulation relève de la Commission de la sécurité publique (CSP), il doit respecter les mêmes exigences.

## Aspects financiers

s.o.

## Calendrier et étapes subséquentes

Les prochaines rencontres auront lieu le :

- 12 mars 2024 ;
- 16 avril 2024 ;
- 28 mai 2024.

## PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal des requêtes du comité technique de circulation du 6 février 2024.

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :



Patrick Bourassa, T.P  
2024.03.06 11:30:56  
-05'00'

Date :

**Patrick Bourassa, T. P.**  
**Chargé de projet — Circulation et utilités publiques**  
**Direction du génie**

### Endosseur :



Signé numériquement par  
Marc-André Théberge  
Date: 2024.03.12  
08:14:36-04'00'

Date :

**Marc-André Théberge, ing.**  
**Chef de division — Infrastructures**  
**Direction du génie**

### Approbateur :



Signé numériquement  
par Michel Imbeault, ing.  
Date: 2024.03.18  
16:30:10-04'00'

Date :

**Michel Imbeault, ing.**  
**Directeur**  
**Direction du génie**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-265-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du loisir et de la vie communautaire, du bilan annuel 2023 des actions prévues à son *Plan d'affaires 2020-2022*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt de la reddition de comptes 2023 de la Direction du loisir et de la vie communautaire

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le dépôt de la reddition de comptes 2023 de la Direction du loisir et de la vie communautaire.

**Signataire :**

**Dufresne  
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain  
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,  
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.15 17:42:17 -04'00'

\_\_\_\_\_  
**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du loisir et de la vie communautaire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2023
<b>Date de présentation au conseil municipal</b>	
<b>Objet</b>	Dépôt de la reddition de comptes 2023 de la Direction du loisir et de la vie communautaire

## CONTENU

### Mise en contexte

Suivant l'implantation des plans d'affaires des directions, il a été instauré de déposer annuellement aux instances une reddition de comptes complète permettant de constater et d'apprécier les réalisations des directions municipales. Pour ce qui est de la Direction du loisir et de la vie communautaire (DLVC), on ajoute à la reddition de comptes les bilans des différents plans d'actions municipaux coordonnés par la direction.

### Historique des décisions

#### **27 janvier 2021 – CE-2021-79-DEC**

Acceptation du dépôt du Bilan 2020 du Plan d'affaires de la DLVC

#### **29 avril 2020 – CE-2020-413-DEC**

Entérinement du Plan d'affaires 2020-2022 de la DLVC

### Description

Le plan d'affaires 2020-2022 de la DLVC a été prolongé jusqu'en 2023 afin de compléter certaines actions. Le bilan propose :

- ✓ Divers faits saillants par secteur d'activités;
- ✓ Présente les travaux réalisés en lien avec les priorités organisationnelles de la Direction générale;
- ✓ Démontre par le tableau final des réalisations du Plan d'affaires 2020-2022 que 64 % des actions ont été réalisées; 30 % sont en partie réalisées et que 6 % sont non réalisées ou abandonnées;
- ✓ Annonce les perspectives 2024;

- ✓ Présente en annexe les réalisations des actions des plans municipaux coordonnés par la DLVC.

Voici le sommaire des réalisations dans le cadre des différents plans d'actions municipaux :

### **Plan sport 2023 (13 actions prévues)**

- ✓ 6 actions réalisées;
- ✓ 3 actions en cours de réalisation;
- ✓ 4 actions non réalisées ou abandonnées;
- ✓ 12 actions non prévues initialement mais réalisées

### **Plan culture 2023 (18 actions prévues)**

- ✓ 17 actions réalisées;
- ✓ 1 abandonnée

### **Plan développement social 2023 (40 actions prévues)**

- ✓ 25 actions réalisées;
- ✓ 13 actions en cours de réalisation;
- ✓ 2 actions non réalisées ou abandonnées

En conclusion, la DLVC compte proposé un plan d'action 2024-2025 en attendant la refonte des outils de planification qui seront utilisés dans l'avenir. Le tout sera proposé à la Direction générale en avril prochain.

### **Justification**

Afin de permettre d'évaluer l'état de réalisation des actions des différents plans coordonnés par la DLVC, il est justifié de déposer une reddition de comptes annuelle.

### **Aspects financiers**

N/A

### **Calendrier et étapes subséquentes**

N/A

### **PIÈCES JOINTES**

- Bilan 2023 de la DLVC
- Plan d'affaires de la DLVC

## SIGNATURES

Approbateur : **Jean-François  
Levesque**

Signé numériquement par Jean-François Levesque  
DN : cn=Jean-François Levesque, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=loisir et vie communautaire,  
email=jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca  
Date : 2024.03.11 14:21:25 -04'00'

**Jean-François Lévesque**, directeur  
Direction du loisir et de la vie communautaire

Date :

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-266-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1001-357-001 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affectation « Industrielle » située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions.*

**QUE** le greffier ou l'assistante-greffière soit autorisé(e) à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera publié à cet effet.

**QU'**une conseillère ou un conseiller soit désigné(e) par le maire ou le maire suppléant pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de ladite assemblée de consultation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affection « Industrielle » située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions, sous le numéro 1001-357-001.  (N/d : 2023-00283)

### IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affection « Industrielle » située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions, sous le numéro 1001-357-001.

**Signataire :**

Robert Chicoine  
2024.03.19  
08:31:21 -04'00'

**Direction générale**

**Date :** \_\_\_\_\_

## SOMMAIRE DÉCISIONNEL

<b>Direction responsable</b>	Direction de l'urbanisme durable
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affection « Industrielle » située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions, sous le numéro 1001-357-001.  (N/d :2023-00283)

### CONTENU

#### Mise en contexte

Demandeur : **VILLE DE TERREBONNE**

Le règlement 1001-357-001 remplacera le règlement 1001-357, ce dernier n'étant jamais entré en vigueur faute d'avoir reçu un certificat de conformité de la MRC Les Moulins. En effet, le règlement 97-33R-18 de la MRC Les Moulins prévoit qu'en amont de l'implantation de l'usage « 4876.1 - Valorisation par biométhanisation », des dispositions doivent être intégrées au règlement de zonage 1001 afin de prendre en considération les contraintes liées à la sécurité publique, à la santé publique et au bien-être général. Cet élément faisait défaut au règlement 1001-357 et c'est pour cette raison qu'il n'est jamais entré en vigueur. Le projet de règlement 1001-357-001 introduit des normes relatives à la sécurité publique, à la santé publique et au bien-être général, en plus des dispositions initialement contenues au règlement 1001-357.

Le présent projet de règlement 1001-357-001 s'inscrit dans la démarche de concordance des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne au règlement 97-33R-18 de la MRC Les Moulins – ce dernier visant à autoriser les activités de traitement et de valorisation des matières organiques (excluant l'enfouissement de ces matières). Le secteur visé est situé dans l'aire d'affectation « Industrielle » du schéma

d'aménagement de la MRC Les Moulins. Plus précisément, le secteur visé est situé à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions.

Un amendement au plan d'urbanisme a également été effectué (règlement 1000-036).

### **Historique des décisions**

#### **2023-05-10 - # 311-05-2021**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins de modifier le Schéma d'aménagement et développement révisé (SARR-2) afin que l'usage suivant soit autorisé : Dans l'affectation « Industrielle » située au nord-est de l'autoroute 640 (zone 0166-07 du règlement de zonage numéro 1001), l'établissement d'une station de compostage (usage 4876 du règlement de zonage numéro 1001) et l'usage de valorisation par biométhanisation.

#### **2023-11-13 - #507-11-2023**

Le conseil de la Ville de Terrebonne adopte le règlement 1001-357, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer sa concordance au règlement numéro 97-33R-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins dans l'aire d'affectation Industrielle située à l'ouest du lieu d'enfouissement technique du Complexe Enviro Connexions.*

### **Description**

Le projet de règlement 1001-357-001 propose les modifications suivantes au règlement de zonage :

- Créer la nouvelle zone 0967-95 à même une partie de la zone existante 0166-07 (ancien site des Sables Thouin).

La grille des usages et des normes applicables à cette nouvelle zone reprend les dispositions existantes dans la zone 0166-07, en plus d'y ajouter les éléments suivants :

- Les usages 4876 (Station de compostage) et 4876.1 (Valorisation par biométhanisation) sont spécifiquement autorisés – celles-ci étant associés à la classe d'usages « déchets et matières recyclables » du groupe industriel;
- La présence d'un bâtiment principal sur un terrain n'est pas obligatoire pour les usages « 3699.1 - Transformation de terreaux, d'agrégat et de pierre », « 4876.1 - Valorisation par biométhanisation » et « 4876 – Station de compostage »;
- L'enfouissement des matières organiques est prohibé dans la zone;
- L'implantation et l'exercice des usages « 4876.1 - Valorisation par biométhanisation » et « 4876 - Station de compostage » ne causent aucune odeur à l'extérieur des limites de la propriété.
- L'implantation et l'exercice des usages « 4876.1 - Valorisation par biométhanisation » et « 4876 - Station de compostage » ne causent aucune fumée, aucune poussière, aucun gaz, aucun éclat de lumière et aucune vibration perceptible à l'extérieur des limites de la propriété;

- La contribution sonore doit être limitée à 57 dBA (critère de nuit et de jour) aux limites de la propriété;
- L'espace de déboisement doit se limiter à l'espace dédié à l'agrandissement d'une construction, d'un équipement ou d'une aire de stationnement, de chargement et de déchargement, ainsi qu'à une bande limitrophe d'une largeur maximale fixée à : 5 mètres autour d'un bâtiment principal; 2 mètres autour de toute autre construction, tout équipement ou toute aire de stationnement, de chargement et de déchargement;
- Une berme stabilisatrice d'une largeur minimale de 30 mètres et d'une hauteur minimale de 8 mètres doit être aménagée tout autour de l'amoncellement créé par les matières organiques. Cette berme stabilisatrice doit être plantée d'arbres.

Finalement, l'annexe D du règlement de zonage est modifiée par l'ajout de l'usage 4876.1 (Valorisation par biométhanisation) – associé à la classe d'usages « déchets et matières recyclables » du groupe industriel.

### **Justification**

Le projet de règlement 1001-357-001 s'inscrit dans la démarche de concordance des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne au règlement 97-33R-18 de la MRC Les Moulins – ce dernier visant à autoriser les activités de traitement et de valorisation des matières organiques (excluant l'enfouissement de ces matières).

Il est à noter que le projet de règlement numéro 1001-357-001 constitue un règlement de concordance au sens l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et permettra, ce faisant, d'assurer la conformité du règlement de zonage numéro 1001 à l'égard du règlement numéro 97-33R-18.

Étant un règlement de concordance, le projet de règlement n'est pas sujet à l'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1001-357-001 a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

### **Aspects financiers**

N/A

### **Calendrier et étapes subséquentes**

Avis de motion : 2024-04-09

Adoption du premier projet de règlement : 2024-04-09

Avis public : 2024-04-13

Assemblée publique de consultation : 2024-04-24

Adoption du règlement : 2024-05-07

Entrée en vigueur : 2024-05-15

*\*Les dates peuvent changer sans préavis*

## PIÈCES JOINTES

- Projet de règlement numéro **1001-357-001**
- Plan des zones visées et contiguës
- Certificat de validation juridique

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



Date : 2024-03-13

**ETIENNE LEFEBVRE-GUIMONT**  
Conseiller, planification urbaine et réglementation  
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :



Arianne Létourneau  
2024.03.14  
09:08:06 -04'00'

**ARIANNE LÉTOURNEAU**  
Chef de division Planification urbaine et réglementation  
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :



Eliane Lessard  
2024.03.14  
10:56:02 -04'00'

**ÉLIANE LESSARD**  
Directrice  
Direction de l'urbanisme durable

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-267-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la *Promesse d'échange* sans soulte entre 110302 Canada inc. et la Ville de Terrebonne à l'égard de l'échange d'une partie du lot 4 828 269 du cadastre du Québec (correspondant au lot projeté 6 571 300), représentant 320 mètres carrés, et d'une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 du cadastre du Québec (correspondant aux lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298), représentant 356,3 mètres carrés, démontrés au plan préparé par monsieur Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 22 mars 2023 et portant le numéro 16 135 de ses minutes, à des fins d'assemblage et/ou d'aménagement d'un passage piétonnier, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'échange, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'échange à intervenir entre 110302 Canada inc., ou ses mandataires et ayants droit, et la Ville de Terrebonne, substantiellement conforme à la promesse d'échange, ainsi que tout document afférent.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne retire le caractère public d'une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 du cadastre du Québec (correspondant aux lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298), représentant 356,3 mètres carrés, démontrés au plan préparé par monsieur Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 22 mars 2023 et portant le numéro 16 135 de ses minutes, afin que ceux-ci soient désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non plus affectés à l'utilité publique.

**QUE** les frais et honoraires professionnels inhérents à la présente transaction soient à la charge de 110302 Canada inc., ou ses mandataires et ayants droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot  
Greffier**

## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Approbation et signature de la promesse d'échange sans soulte, entre 110302 Canada inc. et la Ville de Terrebonne, à l'égard de l'échange d'une partie du lot 4 828 269 (lot projeté 6 571 300) et d'une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 (lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298), tous du cadastre du Québec, à des fins d'assemblage et/ou d'aménagement d'un passage piétonnier.

### IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse d'échange à intervenir entre 110302 Canada inc. et la Ville de Terrebonne, à l'égard de l'échange d'une partie du lot 4 828 269 du cadastre du Québec (correspondant au lot projeté 6 571 300), représentant 320 mètres carrés, et d'une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 du cadastre du Québec (correspondant aux lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298), représentant 356,3 mètres carrés, démontrés au plan préparé par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 22 mars 2023, portant le numéro de minute 16 135, à des fins d'assemblage et/ou d'aménagement d'un passage piétonnier, le tout sans soulte, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, et ce, selon les termes et conditions mentionnés et faisant partie intégrante de la présente;

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'échange incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient également autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'échange à intervenir entre 110302 Canada inc., ou ses mandataires et ayants-droit, et la Ville de Terrebonne, substantiellement conforme à ladite promesse d'échange, ainsi que tout document afférent;

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne retire le caractère public d'une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 du cadastre du Québec (correspondant aux lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298), représentant 356,3 mètres carrés, démontrés au plan préparé par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 22 mars 2023, portant le numéro de minute 16 135, afin que ceux-ci soient désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non plus affectés à l'utilité publique;

QUE les frais et honoraires professionnels inhérents à la présente transaction soient à la charge de 110302 Canada inc., ou ses mandataires et ayants-droit.

**Signataire :**



Robert Chicoine  
2024.03.19  
08:33:13 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**M. Robert Chicoine**  
**Directeur général adjoint**  
**Développement et aménagement du territoire**  
**Direction générale**

<b>Direction responsable</b>	Direction du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Approbation et signature de la promesse d'échange sans soulte, entre 110302 Canada inc. et la Ville de Terrebonne, à l'égard de l'échange d'une partie du lot 4 828 269 (lot projeté 6 571 300) et d'une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 (lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298), tous du cadastre du Québec, à des fins d'assemblage et/ou d'aménagement d'un passage piétonnier

## CONTENU

### Mise en contexte

La Ville de Terrebonne (la « **Ville** ») est propriétaire de parcelles de terrains situées en bordure du chemin Saint-Charles, à Terrebonne, connues comme étant une partie des lots 1 945 368 et 4 301 458 du cadastre du Québec (correspondant aux lots projetés 6 571 296, 6 571 297 et 6 571 298) (les « **Lots-Ville** »), lesquels sont démontrés au plan cadastral préparé par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 22 mars 2023, portant le numéro de minute 16 135 (le « **Plan cadastral** »), lequel est joint au présent dossier décisionnel.

La société 110302 Canada Inc. (« **110302** ») est propriétaire d'une parcelle de terrain située en bordure du chemin Saint-Charles et de la rue de la Pruche, en la Ville de Terrebonne, connue comme étant une partie du lot 4 828 269 du cadastre du Québec (correspondant au lot projeté 6 571 300) (le « **Lot-110302** »), lequel est démontré au susdit plan cadastral.

110302, ou ses mandataires et/ou ayants-droit, entend procéder au lotissement et à l'assemblage des Lots-Ville avec les lots adjacents, soit notamment les lots 4 828 270 et une partie du lot 4 828 269 du cadastre du Québec, en vue de réaliser un projet de construction sur le site. L'acquisition des Lots-Ville est donc nécessaire pour le promoteur, afin d'être en mesure de réaliser son lotissement et un projet de construction sur ses immeubles.

Une opération cadastrale devra être réalisée par et aux frais de 110302, sur les Lots-Ville, le Lot-110302, le lot 4 828 270 et le lot 4 828 269 tous du cadastre du Québec, tel que montrés au plan

préparé par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 23 mars 2023, portant le numéro de minute 16 139, lequel est joint au présent dossier décisionnel (le « **Plan** »), afin d'assembler le tout et permettre un projet de développement.

En contrepartie, la Ville requiert que 110302, ou ses mandataires et/ou ayants-droit, procède à l'aménagement d'un passage piétonnier sur le Lot-110302, lequel doit être cédé à la Ville conformément à ses exigences. Depuis plusieurs années, la Ville demande la cession du Lot-110302 en sa faveur, sans considération, en contrepartie de la cession des Lots-Ville au promoteur du projet.

Par conséquent, par le présent dossier décisionnel, il est recommandé d'accepter l'échange des Lots-Villes et du Lot-110302 entre les parties, le tout conformément aux modalités et conditions établies aux termes de la promesse d'échange à intervenir entre la Ville et 110302, joint au présent dossier décisionnel.

Le présent dossier décisionnel vise ainsi à approuver ladite promesse d'échange à intervenir entre la Ville et 110302, et à autoriser nos représentants à signer ladite promesse d'échange incluant toute modification mineure qui pourrait y être apportée ainsi que l'acte d'échange substantiellement conforme à ladite promesse d'échange ainsi que tout document afférent.

### Historique des décisions

N/A

### Description

Dans le cadre de la présente transaction immobilière, 110302 promet de céder à la Ville le Lot-110302 et la Ville promet de céder à 110302 les Lots-Ville, suivant notamment les termes et conditions établies à la promesse d'échange, se résumant ainsi:

- a) Le Lot-110302 et les Lots-Ville sont échangés sans soulte, les lots échangés ayant une valeur marchande de 192 000 \$. Un rapport d'évaluation et une lettre de recommandation signés par Mme Michelle Dubé, évaluatrice agréée, en date du 21 octobre 2022, ainsi qu'un addenda audit rapport d'évaluation en date du 31 mars 2023, démontrent ladite valeur marchande, lesdits rapport d'évaluation, lettre de recommandation et addenda au rapport sont joints au présent dossier décisionnel;
- b) 110302 et la Ville disposent d'un délai de soixante (60) jours à compter de la signature de la promesse d'échange par les parties afin de réaliser, le cas échéant, une vérification diligente et produire les études et analyses nécessaires;
- c) La promesse d'échange est conditionnelle au retrait, par la Ville, du caractère public des Lots-Ville, par résolution de son conseil municipal, afin que ces lots soient désormais inclus dans le domaine privé de la Ville et non plus affectés à l'utilité publique;
- d) 110302, ou ses mandataires et/ou ayants-droit, s'engage à compléter une opération cadastrale dans un délai maximal de douze (12) mois suivant la date de la signature de l'acte d'échange, en procédant à l'assemblage des Lots-Ville, du Lot-110302, du lot 4 828 270 et d'une partie du lot 4 828 269 tous du cadastre du Québec, conformément au Plan.

Les termes et conditions de la promesse d'échange sont conformes aux ententes prises entre la Ville et 110302 et aux pratiques de la Ville en matière de transaction immobilière. À la suite de

l'approbation de la promesse d'échange par les instances décisionnelles de la Ville, les conditions mentionnées ci-dessus devront être réalisées pour permettre de conclure cette transaction immobilière dans le délai prévu à la promesse d'échange.

### **Justification**

Nous recommandons l'approbation de la promesse d'échange par nos instances décisionnelles, puisque cette transaction immobilière permettra la réalisation d'un projet de développement dans le secteur et l'aménagement d'un passage pour piétons entre la rue de la Pruche et le chemin Saint-Charles.

La Ville est donc justifiée de procéder à cet échange de lots avec 110302 le tout, selon les termes et conditions prévus à la Promesse d'échange.

Le Lot-110302 et les Lots-Ville sont échangés sans soulte, les lots échangés ayant respectivement une valeur marchande de 192 000 \$, conformément au rapport d'évaluation, lettre de recommandation et addenda au rapport décrits ci-haut.

De plus, la Ville est justifiée de consentir à cet échange, conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Une validation juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques a été obtenue, laquelle est jointe au présent sommaire décisionnel.

### **Aspects financiers**

Le présent échange est fait sans soulte. Conformément à la promesse d'échange, 110302 acquittera seul tous les frais et honoraires professionnels de l'acte d'échange ainsi que de sa publication et des copies pour toutes les parties.

### **Calendrier et étapes subséquentes**

- Avril 2024 : Approbation de la Promesse d'échange par le conseil municipal et signature de cette dernière par ses représentants;
- Avril à juin 2024 : Période de vérification diligente par les parties;
- Printemps – été 2024 : Signature de l'acte d'échange par les parties et prise de possession du Lot-110302 par la Ville.

## PIÈCES JOINTES

- Promesse d'échange signée par 110302, incluant ses annexes;
- Rapport d'évaluation, lettre de recommandation et addenda au rapport d'évaluation réalisés par Michelle Dubé, évaluatrice agréée, respectivement en date du 21 octobre 2022 et 31 mars 2023;
- 110302 Canada inc. – Registraire des entreprises;
- 110302 Canada Inc. – Résolution;
- Plan d'opération cadastrale présentant le Lot-110320 et les Lots- Ville;
- Plan d'opération cadastrale présentant l'assemblage subséquent à être réalisé par 110302;
- Validation juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques.

## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**



Charles Thériault  
2024.03.15  
10:53:19 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Charles Thériault, directeur**  
**Direction du développement économique**

**Approbateur :**



Robert Chicoine  
2024.03.19  
08:33:43 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Robert Chicoine**  
**Directeur général adjoint**  
**Développement et aménagement du territoire**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-268-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif approuve le *Bail à des fins d'agriculture* entre la Ville de Terrebonne et monsieur Roger Payette portant sur les lots et parties de lots 1 947 902 à 1 947 904, 2 575 360 à 2 575 363 et 3 679 142 du cadastre du Québec, d'une superficie locative approximative de 295 460 mètres carrés, situés à proximité du futur espace économique écologique Tera 8, à des fins d'agriculture de la culture de soya, représentant un loyer total de 4 828,95 \$, taxes incluses, et ce, pour une période de six (6) mois débutant le 15 avril 2024 et se terminant le 14 octobre 2024, incluant une (1) option de prolongation pour une période supplémentaire de six (6) mois se terminant le 14 avril 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

**QUE** le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	Approbation et signature du bail par la Ville de Terrebonne à Roger Payette, des lots et parties de lots 1 947 902 à 1 947 904, 2 575 360 à 2 575 363 et 3 679 142 du cadastre du Québec, d'une superficie locative approximative de 295 460 mètres carrés, situés à Terrebonne, à proximité du futur Espace économique écologique Tera8, à des fins d'agriculture de la culture de soya, pour une durée de six (6) mois et représentant un loyer de 4 828 95 \$, taxes incluses.

### IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Roger Payette, portant sur les lots et parties de lots 1 947 902 à 1 947 904, 2 575 360 à 2 575 363 et 3 679 142 du cadastre du Québec, d'une superficie locative approximative de 295 460 mètres carrés, situés à Terrebonne, à proximité du futur Espace économique écologique Tera8, à des fins d'agriculture de la culture de soya, représentant un loyer de 4828,95 \$, et ce, pour une durée de six (6) mois, débutant le 15 avril 2024 et se terminant le 14 octobre 2024, incluant une option de prolongation pour une période supplémentaire de six (6) mois, se terminant le 14 avril 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

#### Signataire :

  
 Robert Chicoine  
 2024.03.19  
 09:53:12 -04'00'  
**Robert Chicoine, DGA –**  
**Développement et aménagement du territoire**

Date : \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	
<b>Objet</b>	<p>Approbation et signature du bail par la Ville de Terrebonne à Roger Payette, des lots et parties de lots 1 947 902 à 1 947 904, 2 575 360 à 2 575 363 et 3 679 142 du cadastre du Québec, d'une superficie locative approximative de 295 460 mètres carrés, situés à Terrebonne, à proximité du futur Espace économique écologique Tera8, à des fins d'agriculture de la culture de soya, pour une durée de six (6) mois et représentant un loyer de 4828, 95 \$, taxes incluses</p>

## CONTENU

### Mise en contexte

Dans le cadre d'une série d'acquisitions de plusieurs lots destinés au développement de l'Espace économique écologique Tera8, la Ville de Terrebonne (« la ville ») a acquis en 2021 une superficie plus de 7,8 millions de pieds carrés de terrains, dont 4,4 millions sont zonés agricoles, auprès de l'entreprise 9149-5713 Québec Inc, appartenant à la famille Tousignant.

Depuis plusieurs années, Roger Payette, agriculteur domicilié à Mascouche, louait la terre cultivable auprès de la famille Tousignant, dans le but d'y faire de la culture du soya au cours de la saison estivale. En devenant propriétaire de ces lots agricoles, la ville avait donc décidé de perpétuer cette entente d'affaire avec Roger Payette pour une période supplémentaire de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 31 mars 2024 et ce, aux mêmes conditions que celles qui prévalaient avec la famille Tousignant. La location porte sur les lots et parties de lots 1 947 902 à 1 947 904, 2 575 360 à 2 575 363 et 3 679 142 du cadastre du Québec, d'une superficie locative approximative de 295 460 mètres carrés.

Le moment est donc venu de reconduire ce bail pour une période minimale de six (6) mois, soit du 15 avril 2024 jusqu'au 14 octobre 2024 et avec la possibilité d'exercer une option de prolongation pour une période supplémentaire de six (6) mois, jusqu'au quatorze (14) avril 2025.

## Historique des décisions

### 19 mai 2022 – 328-05-2022

Approbation du bail à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Roger Payette pour une durée de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024 pour un loyer annuel de 8000 \$ plus les taxes applicables.

## Description

Durée du bail :

Le présent bail propose une durée de six (6) mois, commençant le quinze (15) avril de l'an deux mille vingt-quatre (2024) et se terminant le quatorze (14) octobre de l'an deux mille vingt-quatre (2024), mais avec la possibilité d'exercer une option de prolongation pour une période supplémentaire de six (6) mois, soit du quinze (15) octobre 2024 au quatorze (14) avril 2025. Cette prolongation se fera aux mêmes termes et conditions, ou bien sur une superficie de culture diminuée, considérant le possible démarrage d'un futur projet distinct sur une partie de la superficie actuelle de culture, prévue par le présent bail.

Coût du loyer :

Pour la durée du bail, le locataire paiera au locateur, un loyer de QUATRE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (4 200,00 \$), plus toutes les taxes applicables, soit un total de quatre mille huit cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (4828,95 \$) payables en un seul versement, le quinze (15) avril de l'an deux mille vingt-quatre (2024) et le même montant, le quinze (15) octobre de l'an deux mille vingt-quatre (2024), dans le cas de l'exercice de l'option de prolongation pour une période de six mois supplémentaires.

Advenant le cas où la superficie de culture doit être diminuée en raison du démarrage d'un projet distinct, le loyer sera diminué au prorata de la surface cultivée résiduelle pour la période du quinze (15) octobre 2024 au quatorze (14) avril 2025.

Obligations du locataire :

Le locataire s'engage à respecter ses obligations telles que décrites à l'article 7 du présent bail.

## Justification

Le projet de bail a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques,

## Aspects financiers

À titre de locateur la Ville obtient un revenu de 4200 \$ plus les taxes applicables, pour la location des lieux loués, conformément aux modalités et conditions établies au bail.

## Calendrier et étapes subséquentes

Approbation et signature du bail par les représentants de la ville.

## PIÈCES JOINTES

- Bail de location et ses annexes;
- Validation juridique.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

Daniel  
Leduc

Signé numériquement par Daniel Leduc  
DN : cn=Daniel Leduc, c=CA, o=Ville de  
Terrebonne, ou=Direction du  
développement économique,  
email=daniel.leduc@ville.terrebonne.qc.ca  
Raison : Je suis l'auteur de ce document  
Date : 2024.03.18 10:23:10 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Daniel Leduc, Conseiller stratégique –  
Développement économique  
Direction générale

Approbateur :



Robert Chicoine  
2024.03.19  
09:53:34 -04'00'

Date : \_\_\_\_\_

Robert Chicoine, DGA –  
Développement et aménagement du territoire

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-269-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal de renoncer au droit de préemption de la Ville de Terrebonne prévu à l'acte de vente reçu devant Me Marc Daigneault, notaire, le 20 juillet 2022 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 27 438 148, à l'égard de l'acquisition de la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, située sur le chemin Saint-Charles, sous réserve de ses droits et garanties prévus en sa faveur aux termes du susdit acte de vente.

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'acte de vente par Le Carrefour Familial des Moulins à Lacourse pour l'autisme pour la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, située sur le chemin Saint-Charles, au prix de 12 772,36 \$, aux fins de construction d'un bâtiment ayant pour destination un centre de jour pour la clientèle autistique adulte de 21 ans et plus, aux termes duquel la Ville de Terrebonne agit à titre d'intervenante, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne à titre d'intervenante, ledit acte de vente, incluant toute modification qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document afférent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
Greffier



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet</b>	Vente par LE CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS à la fondation LACOURSE POUR L'AUTISME, de la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, située sur le Chemin Saint-Charles, aux fins de construction d'un bâtiment ayant pour destination un centre de jour pour clientèle autistique adulte de 21 ans et plus / Approbation et signature de l'acte de vente par la Ville de Terrebonne (à titre d'intervenante) aux fins de consentement à la vente et de renonciation à son droit de préemption

### IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne renonce à l'exercice de son droit de préemption prévu à l'acte de vente reçu devant Me Marc DAIGNEAULT, notaire, le vingt juillet deux mille vingt-deux (20 juillet 2022) et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption, sous le numéro 27 438 148, à l'égard de l'acquisition de la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, située sur le Chemin Saint-Charles, sous réserve de ses droits et garanties prévus en sa faveur aux termes du susdit acte de vente;

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente par LE CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS à LACOURSE POUR L'AUTISME, de la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, située sur le Chemin Saint-Charles, au prix de 12 772,36\$, aux fins de construction d'un bâtiment ayant pour destination un centre de jour pour clientèle autistique adulte de 21 ans et plus, aux termes duquel la Ville de Terrebonne agit à titre d'intervenante notamment pour y donner son consentement et renoncer à l'exercice de son droit

de préemption, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée audit acte de vente, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, agissant à titre d'intervenante, ledit acte de vente, ainsi que tous documents afférents.

**Signataire :**



Robert Chicoine  
2024.03.20  
08:57:26 -04'00'

**Date :** \_\_\_\_\_

**Robert Chicoine, Directeur général adjoint –  
Développement et aménagement du territoire  
Direction générale**

<b>Direction responsable</b>	Direction développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	9 avril 2024
<b>Objet :</b>	Vente par LE CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS à la fondation LACOURSE POUR L'AUTISME, de la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, située sur le Chemin Saint-Charles, aux fins de construction d'un bâtiment ayant pour destination un centre de jour pour clientèle autistique adulte de 21 ans et plus / Approbation et signature de l'acte de vente par la Ville de Terrebonne (à titre d'intervenante) aux fins de consentement à la vente et de renonciation à son droit de préemption

## CONTENU

### Mise en contexte

Le 22 juillet 2022, la Ville de Terrebonne (la « **Ville** ») a vendu, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Marc Daigneault, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription L'Assomption sous le numéro 27 438 148 (l'« **Acte de vente initial** ») à trois organismes à but non lucratif, soit le Centre de la Petite Enfance La Pirouline inc., Le Carrefour Familial Des Moulins (le « **CFDM** ») et Les Amis de Lamater, un terrain vacant situé sur le chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue de la Loire, connu et désigné autrefois comme étant le lot 6 465 376 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 9 313,1 mètres carrés, afin de permettre la réalisation d'un projet à vocation sociale et communautaire, le Pôle Saint-Charles. Ledit lot 6 465 376 a fait l'objet d'un lotissement pour permettre la mise en place d'un régime de copropriété divise et il est dorénavant connu comme étant les lots privatifs 6 495 139, 6 495 140 et 6 495 141 du cadastre du Québec et le lot commun 6 495 142 (l'« **Immeuble Pôle Saint-Charles** »).

Cette vente par la Ville devait permettre à ces trois organismes de réaliser sur l'Immeuble Pôle Saint-Charles un projet de construction de trois (3) bâtiments ayant pour destination des services de garde et des logements communautaires, comprenant respectivement i) un centre de la petite enfance, ii) un centre de services communautaires (maison de la famille) et iii) un centre d'hébergement de soutien et de répit. Conformément à l'Acte de vente initial, les trois organismes sont tenus à une obligation de construire ledit projet à l'intérieur du délai de deux (2) ans prévu, laquelle obligation est assortie de garanties en faveur de la Ville, dont une clause résolutoire et une faculté de rachat, dans le cas où les organismes font défaut de respecter leurs engagements.

Depuis l'acquisition de l'Immeuble Pôle Saint-Charles par les trois organismes, ces derniers ont mis en place un régime de copropriété divise à l'égard de l'Immeuble Pôle Saint-Charles, par le biais de la publication d'une déclaration de copropriété divise, et ils ont créé trois fractions de copropriété distinctes pour chacun des projets et bâtiments projetés. Conformément aux ententes, l'organisme CFDM est propriétaire de la fraction de copropriété divise comprenant la partie privative connue comme étant le lot 6 495 141 du cadastre du Québec, et de la quote-part dans les parties communes (représentant 22,12%) (l'« **Immeuble CFDM** »). Cette copropriété divise sous forme d'un projet intégré était nécessaire afin de permettre aux organismes d'ériger trois (3) bâtiments distincts sur le site, en conformité de notre réglementation applicable.

En raison, entre autres, de chamboulements administratifs, du contexte économique actuel et de l'augmentation significative des coûts de construction, le CFDM a signifié son intérêt à se désister du projet et de vendre l'Immeuble CFDM en faveur d'un autre OBNL, sujet à l'obtention du consentement de la Ville à l'égard du choix notamment de cet OBNL. La situation financière DU CFDM ne lui permettrait pas de réaliser son projet de construction d'un centre de services communautaires (maison de la famille) sur l'Immeuble CFDM et de respecter ses obligations prévues à l'Acte de vente initial.

La Ville avait déjà entamé des démarches récemment pour soutenir la fondation Lacourse pour l'Autisme dans sa recherche d'un immeuble afin d'y réaliser un projet à vocation sociale. Voyant l'opportunité de rencontrer les objectifs des deux parties, des rencontres sont intervenues entre les représentants de la Ville de Terrebonne, le CFDM, de même qu'avec la fondation Lacourse pour l'Autisme (l'« **Acquéreur** »), qui a signifié son intérêt pour acquérir l'Immeuble CFDM.

L'Acquéreur est une personne morale sans but lucratif, légalement constituée depuis le 24 mai 2017 et est représentée par son fondateur, monsieur Guy Lacourse. Ce dernier a réalisé plusieurs campagnes de financement lui permettant d'amasser plusieurs centaines de milliers de dollars en vue de concrétiser un centre de jour pour clientèle autistique adulte de plus de 21 ans, permettant d'accueillir jusqu'à 20 personnes par jour. Nous avons d'ailleurs obtenu et consulté les états financiers et sommaire du plan d'affaires de l'organisme. Ce projet, qui vise à créer un endroit où trouver l'aide concrète et des ressources pour soutenir les jeunes adultes autistes et leurs familles, s'inscrit bien dans la ligne de pensée du Pôle social Saint-Charles. L'Acquéreur pourra aussi compter sur l'appui de la Société de l'Autisme Région Lanaudière, avec qui il a établi une entente de collaboration et de financement (voir pièce jointe) afin d'opérer le futur centre de jour.

Le CFDM, à titre de vendeur, et l'Acquéreur ont donc conclu une promesse d'achat de l'Immeuble, et ce, aux mêmes termes et conditions que ceux initialement prévus à l'Acte de vente initial, dont notamment à l'égard du prix de vente, à l'obligation de construire un projet, aux garanties prévues en faveur de la Ville, etc. Conformément à l'Acte de vente initial, la Ville doit donner son consentement à cette transaction afin de s'assurer que l'Acquéreur assumera toutes et chacune des obligations du CFDM prévues à l'Acte de vente initial.

La Ville entend donc renoncer à l'exercice de son droit de préemption et à son droit de reprendre l'Immeuble en vertu de sa clause résolutoire contenue à l'Acte de vente initial, conditionnellement à ce que l'Acquéreur assume les obligations du CFDM prévues à celui-ci et que la Ville se conserve tous ses droits et garanties.

Par le présent dossier décisionnel, il est recommandé que la Ville intervienne à l'acte de vente entre le CFDM et l'Acquéreur, en plus de consentir à la transaction et à renoncer à l'exercice de son droit de préemption prévu à l'Acte de vente initial, sujet aux conditions qui y sont stipulées.

## Historique des décisions

**2007-06-20 - CE-2007-619-DEC** - Approbation des orientations suivantes : projet accessible par le chemin Saint-Charles, situé vers l'arrière du lot / Analyse de l'implantation d'un parc de voisinage, ayant front au chemin Saint-Charles, intégré au projet / Mandat confié au service du développement économique d'entreprendre des discussions avec la compagnie Enbridge sur la proposition de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine

**2008-10-29 - CE-2008-1022-DEC** - Mandat confié à la Direction de l'aménagement du territoire pour la rédaction d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Hervieux et la rue de la Loire, un projet de logement social d'un maximum de trois (3) étages et de soixante-douze (72) unités d'habitation.

**2008-10-29 - CE-2008-1023-DEC** – Demande d'annulation de servitude à Enbridge Pipeline inc. et d'obtention d'une mainlevée des obligations prévus aux termes de l'acte de donation publié au bureau de la publicité des droits de L'Assomption, sous le numéro 590869.

**2022-01-17 – CM-31-01-2022** - Retrait du caractère public du lot 6 465 376 et approbation et signature de la promesse d'achat concernant la vente par la Ville de Terrebonne à trois (3) organismes sans but lucratif, soit Centre de la petite enfance La Pirouline inc., le Carrefour familial des Moulins et Les amis de Lamater, du lot 6 465 376 situé sur le chemin Saint-Charles, aux fins de construction de trois (3) bâtiments ayant pour destination des services de garde et des logements communautaires, comprenant respectivement : i) un centre de la petite enfance; ii) un centre de services communautaires (maison de la famille); et iii) un centre d'hébergement de soutien et de répit.

**2022-04-06 – CE-2022-372-DEC** - Approbation et signature de l'acte de renonciation partielle de servitudes et mainlevée de droits hypothécaires et droits de résolution entre Pipelines Enbridge inc. / Enbridge Pipelines inc. et la Ville de Terrebonne, affectant le lot vacant 6 465 376 situé sur le chemin Saint-Charles, sur lequel sera construit le projet du Pôle social Saint-Charles.

## Description

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver la renonciation par la Ville à l'exercice de son droit de préemption prévu à l'Acte de vente initial, et à autoriser nos représentants à intervenir et consentir à l'acte de vente de l'Immeuble CFDM entre le CFDM et l'Acquéreur.

L'acte de vente à intervenir entre le CFDM et l'Acquéreur prévoit notamment les conditions suivantes :

- Un prix de vente de 12 772,36\$, lequel est égal et conforme au prix d'acquisition payé par le CFDM (quote-part indivise de 22,12% de l'Immeuble Pôle St-Charles). Conséquemment, le CFDM ne fait aucun profit par la vente de l'Immeuble CFDM à l'Acquéreur;

- Une obligation pour l'Acquéreur de débiter la construction de son bâtiment dans un délai maximal d'un (1) an suivant la signature de l'acte de vente;
- Une obligation pour l'Acquéreur de construire un (1) bâtiment sur l'Immeuble CFDM comprenant un centre de jour pour clientèle autistique adulte âgée de plus de 21 ans, le tout conformément aux plans et documents à être approuvés en vertu de la réglementation applicable;
- Une obligation pour l'Acquéreur de compléter substantiellement la construction de son bâtiment dans un délai de douze (12) mois suivant l'émission des permis de construction;
- Un droit de préemption, une faculté de rachat ainsi qu'un droit de résolution en faveur de la Ville afin notamment de garantir ces obligations;
- Un engagement de l'Acquéreur d'assumer et prendre entièrement à sa charge toutes les obligations et engagements du CFDM, dont notamment mais sans limitation ceux garanties par la faculté de rachat et la clause résolutoire consenties en faveur de la Ville à l'Acte de vente initial;
- Un engagement de l'Acquéreur à utiliser l'Immeuble CFDM à des fins de services de garde et/ou de services communautaires, et à maintenir cet usage;
- Un engagement de l'Acquéreur de respecter les droits existants en faveur d'ENBRIDGE PIPELINES INC. aux termes de l'acte reçu devant Me Sylvie LAFOND, le huit mai deux mille vingt-deux (8 mai 2022) et publié au susdit bureau de la publicité des droits, sous le numéro 27 251 755.

Nous recommandons d'accepter et de consentir à la présente transaction immobilière, puisque la Ville se conserve tous ses droits et garanties dans l'éventualité où l'Acquéreur fait défaut de réaliser son projet de construction sur l'Immeuble CFDM. La Ville n'a pas intérêt à reprendre l'Immeuble CFDM détenu actuellement en copropriété divise.

## **Justification**

La Direction du développement économique recommande de consentir aux actions demandées pour les motifs suivants :

- Le CFDM a signifié son intérêt à vendre l'Immeuble CFDM, pour les raisons ci-avant exposées.
- La fondation Lacourse pour l'Autisme était à la recherche d'un terrain pour réaliser son projet à vocation sociale et a ainsi signifié son intérêt pour l'acquisition de l'Immeuble CFDM;
- La fondation Lacourse pour l'Autisme est en bonne santé financière et souhaite procéder à la construction d'un bâtiment ayant pour destination un centre de jour pour clientèle autistique adulte de 21 ans et plus, projet qui s'intègre parfaitement à la vocation du Pôle social Saint-Charles;
- Cette transaction immobilière permettra de participer concrètement au développement du projet du Pôle social Saint-Charles, lequel est attendu depuis plusieurs années;

- La Ville est justifiée d'intervenir et de consentir à l'Acte de vente entre les parties, et de renoncer à l'exercice de son droit de préemption.
- Une validation juridique a été obtenue de la Direction du greffe et des affaires juridiques, laquelle est jointe aux présentes.

## Aspects financiers

<b>Montant du déboursé :</b>	___ 0 ___ \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> <b>Budget des activités de fonctionnement</b> (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)			
Année : <u>2022</u>	Code budgétaire : _____	Montant prévu au budget : _____ \$	
Année 1 : _____ \$ (taxes incluses)		Durée du contrat : _____	
Autres années : _____ \$ (taxes incluses)			
Total : _____ \$ (taxes incluses)			
<input type="checkbox"/> <b>Budget des activités des investissements</b> (certificat requis)			
Fiche PTI no : _____	Projet hors PTI : _____		
Règlement d'emprunt no : _____		Terme : ___ ans	
<b>Sources de financement particulières</b>			
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement affectés :	_____ \$	(préciser : _____)	
<input type="checkbox"/> Paiement comptant des immobilisations :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds de roulement :	_____ \$	Terme : ___ ans	
<input type="checkbox"/> Réserve financière :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Autres :	_____ \$		
<b>Variation budgétaire requise</b>			
	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____
<b>Certificat de disponibilité</b>			
<input type="checkbox"/> No : _____	dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$		
<input type="checkbox"/> No : _____	dépense d'investissement de plus de 0 \$		

**PVI : Un certificat de crédit est requis lorsqu'une dépense d'opération excède le seuil de 105 700 \$.**  
**Pour les dépenses d'investissement, un certificat est requis afin de permettre d'inclure cette dépense à notre auxiliaire des immobilisations.**

## Calendrier et étapes subséquentes

- Avril-Mai : Signature de l'acte de vente entre le CFDM et l'Acquéreur (y compris de la Ville à titre d'intervenante);
- Début de la construction d'un (1) bâtiment dans un délai d'un (1) an suivant la signature de l'acte de vente;

- Construction substantiellement terminée du bâtiment dans un délai de douze (12) mois suivant l'émission des permis de construction.

## PIÈCES JOINTES

- Projet d'acte de vente de l'Immeuble CFDM, entre le CFDM, l'Acquéreur, et la Ville, agissant à titre d'intervenante
- Acte de vente initial entre les trois organismes et la Ville
- Plan de lotissement
- Résolution de l'Acquéreur
- Sommaire du plan d'affaires
- Projet d'entente de collaboration et de financement entre La Fondation Lacourse pour l'autisme et la Société de l'autisme Région Lanaudière
- Fiche de validation au REQ – Lacourse pour l'autisme
- Validation juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques

## SIGNATURES

### Responsable du dossier :

Marie-Pier  
Desroches

Signé numériquement par  
Marie-Pier Desroches  
Date : 2024.03.19 11:09:32  
-04'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Marie-Pier Desroches, conseillère développement économique**  
**Direction du Développement économique**

### Endosseur et approbateur:

Date : \_\_\_\_\_

**Robert Chicoine, Directeur général adjoint – Développement et aménagement du territoire**  
**Direction générale**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-270-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif appuie le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) dans ses démarches pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de financement communautaire ÉcoAction* du gouvernement fédéral pour un projet de restauration de bandes riveraines, pour un montant maximal de 100 000 \$.

**QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à contribuer au projet sous forme de soutien en nature par son expertise à l'interne.

**QUE** la cheffe de division – Environnement et transition écologique du Bureau de l'environnement et de la transition écologique soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière par le COBAMIL, le cas échéant.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au COBAMIL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot  
Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction générale – Bureau de l'environnement et de la transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	NA
<b>Objet</b>	Appui au COBAMIL pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du <i>Programme de financement communautaire ÉcoAction</i> pour un projet de restauration de bandes riveraines pour un montant pouvant aller jusqu'à 100 000 \$.

### IL EST RECOMMANDÉ :

De mandater la chef de division – Environnement et transition écologique du Bureau de l'environnement et de la transition écologique à appuyer le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) dans le cadre d'une demande d'aide financière auprès du *Programme de financement communautaire ÉcoAction* du gouvernement fédéral pour un montant pouvant aller jusqu'à 100 000 \$.

QUE la chef de division – Environnement et transition écologique soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les documents nécessaires au dépôt de la demande, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ceux-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à assumer sa part d'investissement, en nature, et à réaliser les activités requises énoncées dans la demande de financement.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au COBAMIL afin d'appuyer la demande de financement.

**Signataire :**

Robert Chicoine  
2024.03.20  
08:54:55 -04'00'

\_\_\_\_\_  
Robert Chicoine,  
Directeur général adjoint

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction générale – Bureau de l’environnement et de la transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	NA
<b>Objet</b>	Appui au COBAMIL pour le dépôt d’une demande d’aide financière auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du <i>Programme de financement communautaire ÉcoAction</i> pour un projet de restauration de bandes riveraines pour un montant pouvant aller jusqu’à 100 000 \$.

## CONTENU

### Mise en contexte

Les bandes riveraines sont essentielles au maintien de la bonne qualité de l’eau et la protection des habitats aquatiques. Durant les dernières années, les usagers de l’île-des-Moulins ont été témoin de différentes problématiques en lien avec des bandes riveraines inadéquates, dont la prolifération d’algues et l’envahissement par les bernaches du Canada.

Le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) a pour mission la protection et la préservation de la rivière des Mille-Îles. La Ville de Terrebonne a donc contacté l’organisme afin d’élaborer un projet de bandes riveraines modèles au niveau de l’Île-des-Moulins qui permettra une amélioration de la qualité de l’eau, et par le fait même, une sensibilisation citoyenne.

Le COBAMIL souhaite déposer une demande d’aide financière au *Programme de financement communautaire ÉcoAction* du gouvernement du Canada pour un montant total de 100 000 \$. La Ville souhaite donc appuyer le COBAMIL dans cette demande d’aide financière et participer à la réalisation du projet à travers l’expertise déjà présente à l’interne.

### Historique des décisions

S.O.

## Description

Le *Programme de financement communautaire ÉcoAction* du gouvernement fédéral offre un appui financier aux intervenants qui proposent des projets en lien avec l'eau douce, l'amélioration de la qualité de l'environnement et la sensibilisation de la collectivité.

## Justification

Le projet consiste à élaborer des concepts de bandes riveraines modèles qui seront aménagées au niveau de l'Île-des-Moulins. En effet, durant les dernières années, la prolifération d'algues et l'envahissement par les bernaches ont démontré le besoin d'améliorer les bandes riveraines de ce secteur. Par l'achalandage de l'Île, le projet vise également à sensibiliser et inspirer les citoyens riverains à améliorer leurs propres bandes riveraines.

## Aspects financiers

La contribution de la Ville de Terrebonne se fera uniquement par l'implication des employés municipaux dans le projet.

## Calendrier et étapes subséquentes

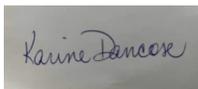
- Dépôt de la demande d'aide financière par le COBAMIL avant le 23 mars 2024.

## PIÈCES JOINTES

- Guide du demandeur.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



2024.03.08  
09:00:21 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Karine Dancose, coordonnatrice milieux naturels**  
**Bureau de l'environnement et de la transition écologique**

Approbateur :



Mahotia  
Gauthier  
08-mars-24

Date : \_\_\_\_\_

**Mahotia Gauthier, chef de section environnement et transition écologique**  
**Bureau de l'environnement et de la transition écologique**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 27 mars 2024.

**CE-2024-271-DEC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif entérine *l'Entente relative à l'application du « Programme d'excellence pour la biodiversité » (PEXBD)* avec Réseau Environnement, donnant accès à des outils et à un accompagnement en matière de biodiversité.

**QUE** la cheffe de division – Environnement et transition écologique du Bureau de l'environnement et de la transition écologique soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** la cheffe de division – Environnement et transition écologique du Bureau de l'environnement et de la transition écologique soit autorisée à nommer une (1) personne responsable de la coordination technique du PEXBD.

**QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à appliquer les méthodes et outils du PEXBD, à réaliser les activités de mesure de la performance et d'auto-évaluation qui y sont prévues, à participer avec Réseau Environnement aux communautés de pratique et formations ainsi qu'à faire connaître sa participation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 28 mars 2024**



**Me Jean-François Milot**  
**Greffier**



## RECOMMANDATION

<b>Direction responsable</b>	Direction générale – Bureau de l'environnement et de la transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	NA
<b>Objet</b>	Participation au <i>Programme d'excellence pour la biodiversité</i> (PEXBD) de Réseau Environnement

### IL EST RECOMMANDÉ :

De mandater la chef de division – Environnement et transition écologique du Bureau de l'environnement et de la transition écologique à signer l'entente relative à l'application du *Programme d'excellence pour la biodiversité* (PEXBD) de Réseau Environnement.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à appliquer les méthodes et outils du programme, à nommer une (1) personne responsable de la coordination technique, à réaliser les activités de mesure de la performance et d'auto-évaluation prévues au programme, à participer avec Réseau Environnement aux communautés de pratique et formations du programme et à faire connaître sa participation au programme.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Réseau Environnement afin de démontrer l'engagement de la Ville envers la biodiversité.

**Signataire :**

 2024.03.20  
10:14:28 -04'00'

\_\_\_\_\_  
Robert Chicoine,  
Directeur général adjoint

**Date :** \_\_\_\_\_

<b>Direction responsable</b>	Direction générale – Bureau de l’environnement et de la transition écologique
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	27 mars 2024
<b>Date de présentation au conseil municipal (si applicable)</b>	NA
<b>Objet</b>	Participation au <i>Programme d’excellence pour la biodiversité</i> (PEXBD) de Réseau Environnement

### CONTENU

#### Mise en contexte

L’objectif du *Programme d’excellence pour la biodiversité* (PEXBD) est de rallier un grand nombre de municipalités afin de préserver et mettre en valeur la biodiversité québécoise.

Le PEXBD fournit donc un outil de référence en matière de gestion de la diversité biologique adapté aux actions et aux modèles de gestion municipale pour encourager les élus, les gestionnaires et les fonctionnaires municipaux à prendre des décisions plus adaptées à la sauvegarde et à la restauration de la biodiversité.

#### Historique des décisions

S.O.

#### Description

Le *Programme d’Excellence en Biodiversité* (PEXBD) de Réseau Environnement donne accès à des guides et des outils, un accompagnement personnalisé, un partage d’expertise et une reconnaissance annuelle des efforts des municipalités en matière de biodiversité.

## Justification

La Ville de Terrebonne possède une grande biodiversité qu'elle souhaite préserver et mettre en valeur. La participation à ce programme permettra de mieux quantifier les efforts déjà réalisés, de partager une méthodologie commune avec plusieurs autres municipalités et d'avoir accès à des outils ainsi qu'un partage d'expertise entre professionnels du milieu.

## Aspects financiers

Le tarif pour participer à ce programme pour une ville entre 100 001 et 250 000 habitants et de 3 040\$. La dépense a déjà été engagée à même le budget 4700-2494.

## Calendrier et étapes subséquentes

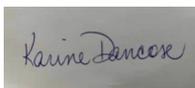
- Les employés pourront participer aux rencontres des communautés de pratique et utiliser les outils et l'accompagnement prévus par le programme.

## PIÈCES JOINTES

- Brochure – *Programme d'excellence pour la biodiversité*,
- Entente relative à l'application du *Programme d'excellence pour la biodiversité*.

## SIGNATURES

Responsable du dossier :



2024.03.08  
08:16:51 -05'00'

Date : \_\_\_\_\_

**Karine Dancose, coordonnatrice milieux naturels  
Bureau de l'environnement et de la transition écologique**

Approbateur :



Mahotia  
Gauthier  
08-mars-24

Date : \_\_\_\_\_

**Mahotia Gauthier, chef de section environnement et transition écologique  
Bureau de l'environnement et de la transition écologique**